



SAINT-CLOUD



REGATES EN SEPTEMBRE A SAINT-CLOUD

N° 135 - DECEMBRE 1974



association
des commerçants
et artisans de
St. CLOUD
membre adhérent

siège social mairie de saint-cloud

Favorisez de vos achats
les commerçants
membres de l'association

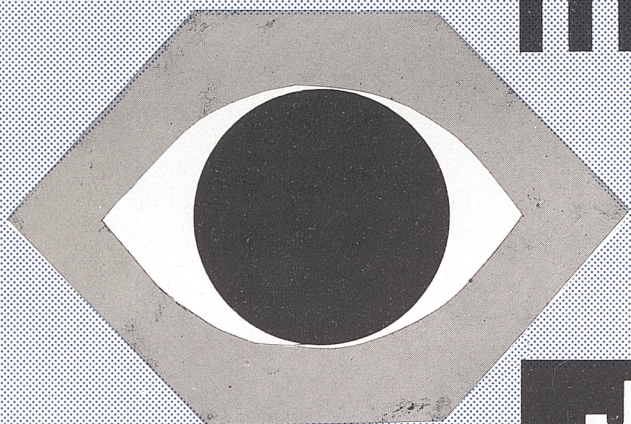
ils se sont groupés pour mieux vous servir

My tailor
is... Pierre

*chemisier tailleur
prêt à porter de luxe
sur mesure (formule industrielle)*

90 Bd de la République SAINT-CLOUD 602 53 15

**optique
médicale**



J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD

TEL. 602-03-99

le Crédit Lyonnais vous voit déjà moins à l'étroit et propriétaire

Aujourd'hui vous êtes locataire.

Et déjà nous pensons au jour où vous voudrez devenir propriétaire d'un logement plus grand. Pour que cet achat puisse se faire dans de très bonnes conditions, dès maintenant, vous ouvrez un **Plan d'Epargne Logement**.

Venez nous voir. Vous serez reçu par un responsable du **Crédit Lyonnais**. Il vous expliquera tout ce que vous avez besoin de savoir. Il vous dira comment réaliser plus vite vos projets.

CREDIT LYONNAIS l'autre façon d'être une banque

Du lundi au vendredi :

CD - 8, rue Dailly, de 9 h à 16 h 30 **sans interruption**

SC - Palais de l'Autoroute, de 9 h à 13 h et de 14 h 45 à 17 h

LD - 11, avenue de Longchamp, de 10 h à 13 h et de 14 h 45 à 19 h

Du mardi au samedi :

SB - 98, bd de la République, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 15 à 17 h



TÉLÉVISION - RADIO - HI-FI ELECTRO-MÉNAGER

*Un service après-vente
incomparable*

PHILIPS

*Une marque
réputée*

LA MEILLEURE IMAGE COULEUR

Jean LECLERC

42, boulevard de la République, SAINT-CLOUD

TELECLAIR - RADIO 602 66.55

BOURDOISEAU

FOURREUR

1, place de l'Eglise

602 04.37

TAILLEUR - COUTURIER

Giraudet

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970 00.29

QUINCAILLERIE - CADEAUX

Sté LEGRAND DESPREZ

49, boulevard de la République, SAINT-CLOUD

602 44.16

ENTREPRISE GENERALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & Cie

Carrelage - Terrassement - Démolition
Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

143 ter, avenue Foch, SAINT-CLOUD - 602 08.53 - 771 86.83

ASSURANCES

ACCIDENTS - INCENDIE - VIE
RESPONSABILITE CIVILE

Particuliers - Commerces - Industries

VOIZARD et BERNARD

27, rue Pasteur

92 SAINT-CLOUD

602 89.02 - 602 89.93

Ouvert jusqu'à 19 heures

CENTRE CHIRURGICAL VAL D'OR

16, rue Pasteur, 92210 SAINT-CLOUD

☎ 602 70.72

*Conventionné avec la Sécurité
Sociale et l'ensemble des Mutuelles*

Couverture - Plomberie - Sanitaire - Electricité

B. MELLINET

12, rue Royale, 92210 SAINT-CLOUD

602 20.55

Appareils ménagers

Concessionnaire des grandes marques

A. MARTIN - MIELE - BOSCH

Service spécial dépannage

TELE COULEUR - MACHINES A LAVER
LAVE-VAISSELLE

C. PAGEIX

Peinture - Papiers peints

39, avenue du Maréchal-Foch

92210 SAINT-CLOUD

☎ 602 48.71

EMILE SAINT-PERON

COIFFEUR - PARFUMEUR

4, Parc de la Bérengère

☎ 771 74.38

HOTEL RESTAURANT

3 ETOILES N.N.

VILLA HENRI IV

36 CHAMBRES tout confort,
bains, douches, wc particuliers

UNE SALLE DE CONFERENCE
pour 40 personnes

UN RESTAURANT dont la cuisine
est confiée à un chef de classe
Il est prudent de retenir sa table

Le restaurant est fermé le dimanche soir

43, boulevard de la République
92210 Saint-Cloud - Tél. 602 59.30

Télex 27 105 F TXFRA/Réf. 205

Parking

ENTREPRISE CIRASSE

fondée à Saint-Cloud en 1830



COUVERTURE

PLOMBERIE

ELECTRICITE

Neuf - Entretien - Modernisation

Devis gratuits

72, rue Royale

602 41.49

HERTEMAN CHAUFFAGE

(anciens Etablissements DURON)

GAZ - MAZOUT

Isolation - Régulation

Toutes études : installations, transformations

170, rue Tahère

771 81.66



Le 1^{er} décembre 1974

En cette fin d'année, le bulletin municipal vous apporte quelques informations sur l'action de vos élus et sur les activités des nombreuses associations qui animent notre ville.

Comme vous le verrez, le Conseil Municipal vient d'adopter le budget supplémentaire pour 1974. Sans tenir compte des reports de crédits, le montant du budget annuel de la ville s'établit aux environs de 40 millions de francs, dont près de 19 millions de francs de dépenses d'investissement.

Les principaux chantiers qui matérialisent ces dépenses (crèche, foyer-logement pour personnes âgées, stade du quai Carnot) vont prochainement arriver à leur terme.

Ainsi, pouvez-vous constater personnellement que le programme quinquennal d'équipements collectifs, adopté par le Conseil Municipal au début de l'année dernière, commence à se réaliser.

En 1975, la construction de 2 programmes de logements sociaux dans le quartier de La Fouilleuse et dans celui de Montretout et le démarrage tant attendu de la rénovation du Centre entraîneront sans doute quelques inconvénients pour certains clodoaldiens.

Mais, après de longues études, il est maintenant possible de passer à la réalisation de ces équipements tout à fait nécessaires pour transformer les conditions de vie à Saint-Cloud.

En dépit des difficultés de la conjoncture économique et financière, le Conseil Municipal peut ainsi continuer un effort d'équipement sans précédent à Saint-Cloud. Vos suggestions et vos demandes au cours des réunions de comités de quartiers nous montrent que cette action persévérante est approuvée par la grande majorité des clodoaldiens.

Puisque le mois de décembre est à la fois le mois des bilans et celui des vœux, je tiens à remercier ici tous ceux qui, à titre bénévole et avec un inlassable dévouement, aident le Conseil Municipal à bien gérer la ville.

C'est grâce à leur activité que nous constituons une collectivité qui tente de privilégier les relations humaines. En présentant à chacun d'entre vous mes vœux les plus chaleureux pour l'année 1975, je forme le souhait que Saint-Cloud puisse devenir progressivement une ville plus accueillante et plus fraternelle.

Woycode

Jean-Pierre FOURCADE

sommaire

■ Editorial de M. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud	3
■ Conseil Municipal	5, 6, 7
■ Le budget supplémentaire de 1974	8, 9
■ Urbanisme	9, 10
■ Participation de la population à l'activité municipale	10, 11
■ Action sociale municipale	11, 12, 13
■ Enseignement	14, 15, 16, 17
■ Collecte des vieux papiers	18, 19
■ Vie culturelle	20, 21
■ Carnet	21
■ Sports	22, 23, 24, 25
■ Manifestations communales	26, 27, 28
■ Vie des associations	29, 30, 31
■ Informations pratiques	31, 32, 33
■ Etat - civil	33

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro : 1 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de
M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par
virement à son C. C. P. Paris 9003-64

Abonnements

Annuels	4 F
De soutien	10 F

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1974

PROCES-VERBAL de la séance du 27 juin adopté à l'unanimité, compte tenu des observations présentées par MM. LOUGOVOY, TOTY, LEYMARIE.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADOINTEES SUR LES PROBLEMES DE POLITIQUE MUNICIPALE ET SUR LEURS ACTIVITES

M. le Maire
fait part du décès de **M. Robert FINELLE**, ancien maire-adjoint, président honoraire du « Souvenir Français », présente les félicitations du Conseil à **M. LOUGOVOY**, Maire-adjoint, pour sa nomination de membre du Conseil Economique et Social.

M. BASSINET
donne les dates de la prochaine Commission Extra-Municipale et des Comités de quartiers,

fait part des diverses manifestations culturelles qui se dérouleront au cours de ce trimestre.

M. CUNY
signale la transformation des lignes C.G.E.A., maintenant affrêtées par la R.A.T.P.,

fait le point sur l'utilisation en aire d'ébats projetée sur les terrains de l'Avre et le déplacement des Jardins Ouvriers des retraités cloodoaldiens,

informe qu'un jeune étudiant a pris comme thème d'étude pour l'obtention de son diplôme de fin d'études, la **restauration d'un îlot du centre-ville** (thèse et maquette ont été présentés en municipalité).

Mme BRUNAU
donne l'état des travaux effectués dans les différents groupes scolaires,
rend compte des travaux de voirie, certains ayant pu être faits pendant les vacances.

M. LOUGOVOY
donne les nouveaux prix des cantines scolaires, compte tenu du quotient familial et indique le prix réel incombant à la ville,

informe que la **garderie maternelle centre a fonctionné depuis le 2 septembre à la satisfaction de tous et que les colonies de vacances se sont déroulées normalement, tant municipales, qu'extra-municipales,**

donne un aperçu des activités sportives et regrette le retard apporté dans l'achèvement du stade du quai Carnot. Il fait part de l'ouverture prochaine d'une **section de tennis** et d'une **section d'escrime.**

Docteur ARNAUD
donne quelques précisions en ce qui concerne le logement et plus particulièrement au sujet de 2 expropriations,
fait savoir que le séjour au HOULME des personnes âgées se déroule normalement,

informe qu'un service de l'emploi, en liaison avec l'agence de l'emploi de SEVRES, fonctionne avec succès à la mairie (bureau d'aide sociale).

M. LE LUHANDRE
donne quelques précisions sur la préparation du budget supplémentaire,
informe de la **vente du domaine de Charbonnière et de l'achat de la propriété de Saint-Brévin,**

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal (loi du 31-12-70)

M. le Maire informe le Conseil Municipal des arrêtés qu'il a pris depuis la dernière séance :

— Engagement d'un orchestre de variétés dirigé par M. Marcel AZZOLA, domicilié 202, boulevard Malesherbes à Paris 17^e, pour animation du bal du 14 juillet 1974, sur la place Charles-de-Gaulle à Saint-Cloud et règlement des salaires dus à M. Marcel AZZOLA et à ses musiciens.

— Réalisation d'un document audiovisuel, concernant la **rénovation du centre de Saint-Cloud**, par les « Productions Jacques LEROY », 3, rue Feudon à Saint-Cloud.

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Sur avis favorable de M. le Président Rapporteur de la Commission des Finances et du Plan,

1^o **AUTORISE** M. le Maire à pourvoir à la vacance de l'emploi de Secrétaire Général par un agent contractuel et de le rémunérer au grade de secrétaire général (6^e échelon) des villes de 20 à 40 000 habitants, sans possibilité d'avancement ;

2^o **SOLLICITE** de M. le Préfet des Hauts-de-Seine la déclaration d'utilité publique de la Z.A.C. Centre et lui demande de prendre l'arrêté d'ouverture d'enquête prévu par les textes ;

3^o **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte administratif de cession amiable du

domaine de Charbonnière à la ville d'Orléans ;

rend compte de la réception organisée en l'honneur d'élus locaux et fonctionnaires anglais et fait part de celle qui aura lieu le 13 septembre à l'occasion de la venue d'une équipe de football de policiers de BAD GODESBERG,

informe, dans le domaine du jumelage, qu'une manifestation sportive scolaire est organisée à FRASCATI. Des jeunes gens de SAINT-CLOUD défendent les couleurs de la ville.

Docteur TOTY
donne des indications précises sur la fréquentation de la piscine pendant l'été.

M. FRIES
fait le compte rendu de la commission des finances et du plan qui s'est tenu en mairie le 9 septembre.

M. VOIZARD
donne un bref résumé de son voyage à LESSAY (ville sinistrée pendant la guerre et filleule de notre commune depuis 1944), à l'occasion de la foire commerciale.

— Signature, en régularisation, d'une police d'assurance n° 4.617.241, contre le vol, avec la Compagnie « LA CONCORDE », 5, rue de Londres à Paris-9^e, ayant pour intermédiaire : S.E.R.T.A.C. : Service technique d'assurance conseil, 46, rue Pierre-Charron, 75008 Paris - Autorisation permanente de signature d'avenants à cette police.

— Règlement des honoraires dus à M. Jean COULLETQUER, architecte DPLG, 88, boulevard Raymond-Poincaré à Garches, pour consultation concernant un pavillon insalubre sis 21, avenue Belmontet à St-Cloud.

domaine de Charbonnière à la ville d'Orléans ;

4^o **INVITE M. le Maire à réaliser les 7 emprunts suivants :**

a) emprunt de 1 100 000 F pour le financement de réserves foncières à long terme, auprès de la Caisse des Dépôts,
b) emprunt de 705 000 F pour les travaux de réparation et d'aménagement de l'école maternelle de Montretout, auprès de la Caisse d'Epargne de Versailles,

c) emprunt de 1 020 000 F pour la construction d'une crèche, auprès de la Caisse d'Epargne de Versailles,

d) emprunt de 210 000 F pour des travaux de voirie, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

e) emprunt de 50 000 F pour des travaux d'éclairage public, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

f) emprunt de 320 000 F pour la construction d'un passage souterrain rue Dailly, auprès de la Caisse d'Epargne de Versailles,

g) emprunt de 620 000 F pour la construction de sanitaires et vestiaires au stade du quai Carnot, auprès de la Caisse d'Epargne de Versailles ;

5° DECIDE pour la construction d'un gymnase de type A' au C.E.S. de la rue Gounod :

— de passer un marché de gré à gré avec l'entreprise PIERRE et PASQUET,

— de solliciter une subvention départementale (opération 17 bis du plan quinquennal d'équipements collectifs).

6° DECIDE pour la construction d'un gymnase de type B au groupe scolaire de La Fouilleuse (opération 17 ter du plan quinquennal d'équipements collectifs) :

— de passer un contrat d'études avec les architectes de l'entreprise PIERRE et PASQUET et M. LE GARLANTEZEC chargé du groupe scolaire de La Fouilleuse,

— de passer un marché de gré à gré avec les Ets PIERRE et PASQUET,

— de solliciter une subvention départementale.

7° SOLLICITE une subvention départementale pour la réfection de la rue Maurice-Ravel.

8° Dans le domaine scolaire :

a) DECIDE de réajuster, à compter du 16 septembre 1974, le prix des repas dans les cantines scolaires, comme suite aux augmentations de prix de la société de gestion, à savoir :

2,50 F le repas pour les familles dont

le quotient familial est inférieur à 550 F,

5,00 F le repas pour les familles dont le quotient familial est compris entre 551 et 750 F,

6,00 F le repas pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 751 F.

Le déficit supplémentaire étant supporté par la ville.

b) DECIDE l'ouverture de 8 classes transplantées, pendant l'année scolaire 1974-1975, au centre alpin de TAMIE :

— Ecole du Centre : du 14 novembre au 17 décembre.

— Ecole des Coteaux : du 6 janvier au 4 février.

Ecole du Val-d'Or : du 17 février au 18 mars.

Ecole de Montretout : du 28 avril au 27 mai.

c) DECIDE d'accorder une participation de 240 F au centre de formation professionnelle du bâtiment des Yvelines pour l'élève Yves DONART de Saint-Cloud.

9° DEMANDE à M. le Maire de signer les contrats ou conventions suivants :

a) avec la société d'applications et de méthodes mécanographiques, en vue de l'automatisation de certaines tâches administratives, et, dans un premier temps, la gestion du fichier électoral de la commune,

b) avec la ville de Paris pour la mise à la disposition, à titre gratuit, de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, d'un bâtiment communal situé 40, avenue Foch (renouvellement),

c) avec la S.C.I. Les Pommiers Rouges Buzenval, en vue de la cession gratuite, par cette société, de deux parcelles de

terrain pour l'élargissement de la sente des Pommiers Rouges, sous condition de la construction par la ville du mur de clôture bordant la sente. (Demande de déclaration d'utilité publique à M. le Préfet des Hauts-de-Seine),

d) avec le cabinet d'architectes ARMAND, CARME et HENRY, en vue de lui permettre de faire appel à un ingénieur technicien, M. DEGODET, pour l'étude du chauffage et des cuisines de l'école des Coteaux, et de fixer la façon de rémunérer ce technicien.

10° Dans le domaine du personnel communal :

a) DECIDE d'adopter intégralement les dispositions ministérielles visant le montant des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être accordées à certains fonctionnaires communaux,

b) DECIDE de revoir les taux et modes de rémunération du personnel de service du Centre de TAMIE, compte tenu des dispositions d'une circulaire de la Direction du Travail et de la main-d'œuvre de Savoie.

QUESTIONS DIVERSES

— AUTORISE M. le Maire à signer des marchés de gré à gré, pour un montant total de 137 200 F, avec les entreprises chargées de l'aménagement du Musée de Saint-Cloud, dans une salle du complexe sportif municipal (délibération complémentaire à celle du 13 octobre 1973, sur le même objet).

M. le Maire indique que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le **jeudi 17 octobre à 21 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1974

PROCES-VERBAL de la séance du 12 septembre adopté à l'unanimité, compte tenu des observations présentées par MM. LOUGOVOY et VOIZARD.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADOINTEES SUR LES PROBLEMES DE POLITIQUE MUNICIPALE ET SUR LEURS ACTIVITES

M. le Maire

informe de la réception d'une lettre de M. GALLEY, Ministre de l'Equipe-ment, confirmant la signature de l'arrêté portant création de la Z.A.C. Centre de SAINT-CLOUD.

M. BASSINET

donne lecture d'une lettre d'un Clo-daldien très satisfait de la Fête du Bas-Parc qui n'a causé aucune nuisance, signale les diverses activités culturelles au cours des mois d'octobre et novembre :

Musicales :

20 octobre - Récital SAORGIN

26 octobre - Conférence sur la musi-que contemporaine par Aimé AGNEL

14 novembre - Quatuor Bulgare

23 novembre - Conférence sur Cage

par J.Y. BOSSEUR

30 novembre - Concert hautbois et pia-no.

Théâtrales :

26 octobre - deux pièces à la M.J.C.

par la Compagnie Jean LESPERT

17 novembre - Conférence à la Biblio-thèque Municipale par le Prince MOU-ROUSY sur Henri III.

Arts plastiques :

16 novembre - Vernissage du Salon des Artistes Clodoaldiens au Musée, 17, rue du Mont-Valérien, dont ce sera l'inauguration (durée du Salon du 16 novembre au 8 décembre).

donne la parole à Mme BRUNAU pour faire le compte rendu de la réunion du 15 octobre du comité de quartier n° 1 en l'absence de Mme OHRESSER, annonce le prochain comité de quar-

tier n° 5 qui aura lieu le 30 octobre à l'école de Montretout.

M. CUNY

précise que, dans le cadre de la réno-vation, les études concernant la conven-tion qui doit lier la commune et l'amé-nageur progressent normalement, qu'une réunion de mise au point doit avoir lieu à la fin du mois et que cette conven-tion et les annexes devraient pouvoir être présentées à un prochain Conseil, fait état d'une visite à M. JOSSE, Vice-Président du Syndicat des Transports Parisiens, avec M. BODIN, Maire de GAR-CHES, au sujet des transports en com-mun sur les deux communes (lignes 318 - 360 - 431 - 482),

fait part des discussions avec la S.N.C.F. pour la couverture de la ligne Issy-Puteaux, entre le passage à niveau du marché et le pont Sénard, qui permettrait la construction d'un étage de parkings (500 places) et d'un étage de logements.

Mme BRUNAU

donne des indications sur différents travaux de voirie :

● sente des Pommiers rouges (con-duite de gaz déflectueuse).

● boulevard Jules-Peltier (éclatement d'une conduite d'eau).

● rue de Buzenval (pose d'une con-duite d'eau et d'une canalisation P.T.T.).

précise que la salle de l'ensemble sportif des Tourneroches, où sera transféré le Musée d'histoire locale, sera prête pour le vernissage du Salon des Artistes Cloodoaldiens,

fait le point sur les travaux dans les écoles : école maternelle Montretout sera prête avec 3 semaines de retard ; la 1^{re} phase de l'école maternelle du Centre a été réalisée.

informe que les travaux de la crèche suivent leur cours ; de nouvelles signalisations lumineuses vont être installées d'ici le 15 novembre ; les travaux S.N.C.F. pour le relèvement du pont sur l'avenue du Général-Leclerc ont commencé ; et incessamment ceux des égouts avenue de Nancy, sente de la Passerelle et avenue des Châlets.

apporte des détails sur la signalisation de la place Santos-Dumont.

M. LOUGOVOY

Sports :

signale, d'une part, que les matchs de football ont pu avoir lieu stade Carnot malgré les travaux, et, d'autre part, que les horaires de la piscine ont été aménagés au mieux des demandes et des possibilités, et que les inscriptions dans les différents sports sont en augmentation.

rend compte des manifestations sportives dans le cadre de la Fête du Bas-Parc : course cycliste, rencontres à la piscine en présence du Champion de natation ROUSSEAU, régates de 6 heures de SAINT-CLOUD.

donne les dates du 1^{er} séjour de classes de neige qui concerne l'école du Centre, du 14 novembre au 17 décembre.

et précise que les inscriptions pour un séjour de vacances à TAMIE du 22 au 30 décembre sont ouvertes.

Enseignement :

fait part d'une réunion avec l'Inspecteur d'Académie et le responsable des

constructions scolaires du département, au sujet de l'installation du groupe scolaire dans la Z.A.C. Guinard (5 classes primaires et 4 classes maternelles et une cantine de 200 couverts).

fait le point sur les cantines scolaires et sur les difficultés rencontrées à l'école maternelle du Centre du fait de la nécessité de faire deux services extérieurs à l'école.

signale le problème des études surveillées et donne lecture de la circulaire envoyée aux parents.

Docteur ARNAUD

indique les modifications qui devront être apportées dans la convention avec l'A.R.E.P.A. pour le foyer-logement pour personnes âgées.

signale que le service d'aide-ménagère à domicile continuera à être assuré par l'Association Intercommunale, l'ancienne équipe cloodoaldienne servant de correspondant local.

donne la parole à Mme MOREAU qui informe : qu'une collecte de sang sera faite le 30 novembre par le Centre de transfusion sanguine, au foyer des Sportifs et au camion mobile stationné devant Stella Matutina ; donne des indications sur l'avant-projet architectural du centre d'handicapés de Meudon ; fait part de distributions de tickets de viande par la Caisse de retraite et de beurre par le Bureau d'Aide Sociale.

M. LE LUHANDRE

fait part de la réunion du 8 octobre de la Commission des marchés forains, et du déplacement du marché, sans doute aux environs de Stella Matutina, lors de la prochaine construction du marché couvert et de l'immeuble de Montretout.

M. VOIZARD

fait le point sur le ramassage des vieux papiers et cartons chez les particuliers et les entreprises cloodoaldiennes.

sein des Commissions Administratives des 14 bureaux de vote de la Ville :

- 1^{er} bureau : M. CHARLIER
- 2^e bureau : Mme FAUQUENOT
- 3^e bureau : M. MELLINET
- 4^e bureau : Mme OHRESSER
- 5^e bureau : M. VOIZARD
- 6^e bureau : M. GAUDICHON
- 7^e bureau : M. MARCORELLES
- 8^e bureau : M. GUAY
- 9^e bureau : M. VINSON
- 10^e bureau : Mme BARTHELEMY
- 11^e bureau : Mme OLIVIER
- 12^e bureau : M. HAINQUE
- 13^e bureau : Mme MOREAU
- 14^e bureau : M. LE LUHANDRE.

Sur avis favorable de M. le Président de la Commission des Finances et du Plan,

3^e ADOPTE le Budget Supplémentaire de la Ville pour 1974, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 23 458 105,57 F
dont :

Section d'Investissement* : 16 524 842,47 F
Section de Fonctionnement : 6 933 263,10 F

ACCEPTE le reversement de la somme 551 634,25 F pour contribution aux charges du budget principal,

ADOPTE le Budget Supplémentaire du Service de l'Assainissement pour l'exercice 1974 et équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 1 711 819,40 F
dont :

Section d'Investissement : 876 974,69 F
Section de Fonctionnement : 834 844,71 F

ADOPTE la désaffectation des crédits à reporter de l'exercice 1973.

Puis, par 26 voix et 1 abstention, celle de M. VOIZARD,

4^e DECIDE de mettre en recouvrement un produit de 1 850 000 F à inscrire au Budget Primitif 1975 pour la « taxe d'enlèvement des ordures ménagères ».

Puis, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Sur avis favorable de M. le Président de la Commission des Finances et du Plan,

5^e REGULARISE des subventions accordées à certaines associations.

6^e AUTORISE M. le Maire à signer un avenant n° 2 au marché de gré à gré avec la Société ELF-Distribution, en régularisation, pour la période du 1^{er} juillet 1974 au 30 juin 1975, pour la fourniture de fuel domestique.

7^e DECIDE d'augmenter la rétribution forfaitaire accordée à l'afficheur municipal, avec effet au 1^{er} novembre 1974.

8^e DECIDE d'accorder à compter du 15 septembre 1974 le remboursement des frais à tous les agents municipaux assistant à des stages au titre de la formation professionnelle sur production d'une pièce justificative de dépenses.

9^e DECIDE de modifier deux garanties d'emprunts accordées à la Société « LA RESIDENCE URBAINE » (Création d'une Z.A.C. au marché de Montretout).

M. le Maire indique que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

JEUDI 28 NOVEMBRE 1974, à 21 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal (loi du 31-12-70)

M. le Maire informe le Conseil Municipal des arrêtés qu'il a pris depuis la dernière séance :

● Signature d'un contrat d'engagement d'une tournée théâtrale, dirigée par Mme Françoise DELILLE, domiciliée : 159, avenue de Malakoff à PARIS 16^e à l'occasion de la Fête du Bas-Parc de SAINT-CLOUD et règlement des salaires dus à Mme Françoise DELILLE et ses comédiens.

● Règlement des honoraires dus à MM. COHEN et COHEN, Huissiers de Justice associés, 58, boulevard de la République à SAINT-CLOUD en vue de constater l'état de la propriété communale sise 4 et 6, rue du Mont-Valérien à SAINT-CLOUD.

● Règlement des honoraires dus à M. Jacques J. GUILLERMAIN, Ingénieur Conseil à PARIS 17^e : 6, rue Meissonier en vue de constater le mauvais état d'un pavillon sis 22, rue Dailly à SAINT-CLOUD.

● Règlement des frais et honoraires dus à M^e Pierre LECOCQ, Avocat à la Cour, agissant en qualité de membre de la « Société Civile Professionnelle d'Avocats, COURTEAULT, LECOCQ, RIBAUDEAU DUMAS » : 17, avenue de Lamaille à PARIS 16^e, pour la procédure de référé : expulsion de M. BOISSET : 38-40, avenue du Maréchal Foch à Saint-Cloud.

DELIBERATIONS

1^o Par 25 voix et 1 bulletin blanc,
M. LE LUHANDRE, Délégué aux Finances, est élu 3^e Adjoint Supplémentaire ;
Puis, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

2^o DESIGNER pour le représenter au

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Le budget supplémentaire de 1974 comparé à celui des années précédentes, se présente à un niveau élevé : 25 169 924 F. En ne tenant compte que du budget principal et en n'examinant que les mouvements réels, le montant prévu des dépenses et des recettes s'élève à 20 083 535 F contre 13 000 000 en 1973 et 11 400 000 en 1972.

A cela, trois explications peuvent être données :

1° Ce budget contient une recette et une dépense exceptionnelles : d'une part, la vente du Château de Charbonnière (3 100 000 F), d'autre part, l'achat et l'aménagement de la colonie de vacances de Saint-Brévin (3 100 000 F).

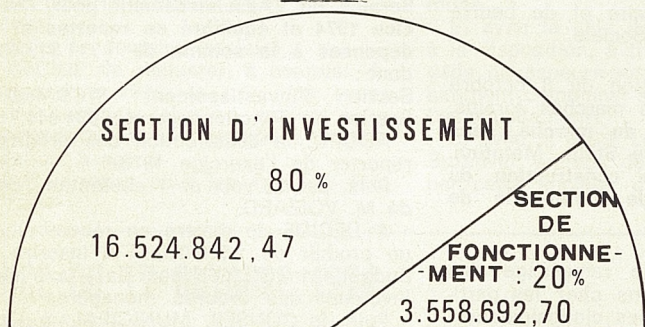
2° Dans les recettes nouvelles a été inscrite une

recette de 1 500 000 F pour la taxe additionnelle aux droits de mutations. Cette recette est, elle aussi, exceptionnelle ; elle résulte de la vente du champ de course par le groupe Boussac à la Société des courses. Elle a permis d'inscrire un budget d'investissement, une dépense comparable pour accentuer l'effort de réalisation du Plan Quinquennal d'Equiperment.

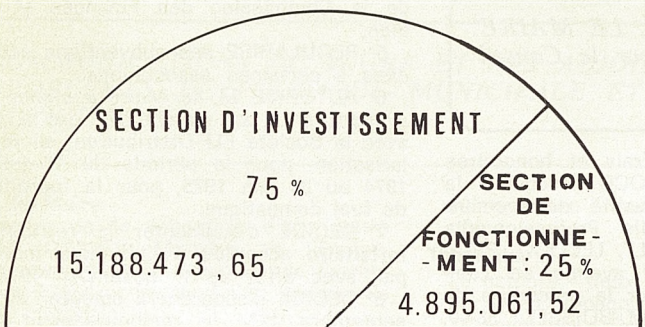
3° Enfin, ce budget est marqué par la période inflationniste que nous vivons actuellement et les dépenses d'équipement et de fonctionnement ont dû être réajustées, pour tenir compte de l'augmentation des prix constatée au cours de l'année, notamment en ce qui concerne les travaux et les fournitures et de l'augmentation des salaires du personnel.

Dans ce budget, une part prépondérante a été faite à la section d'investissement qui représente 80 % du budget en dépenses et 75 % en recettes, chiffres d'ailleurs comparables à ceux de 1973 (83 % en dépenses et 72 % en recettes).

BUDGET PRINCIPAL : MOUVEMENT REEL

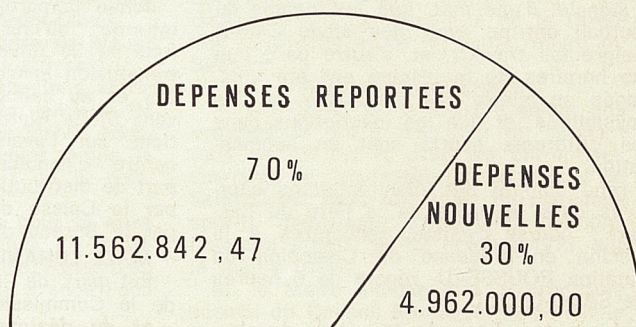


DEPENSES

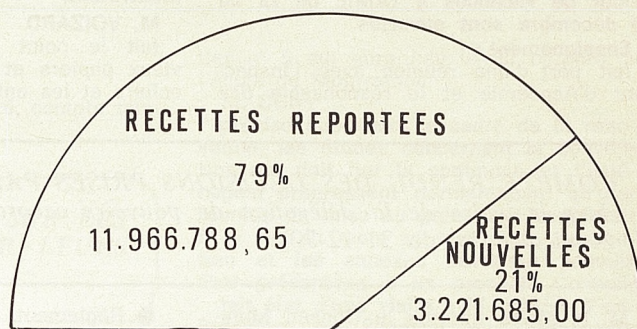


RECETTES

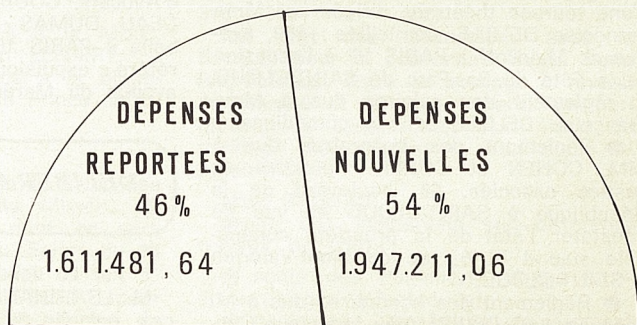
Il faut noter aussi la part importante des dépenses reportées : 65 % de l'ensemble des dépenses ainsi que celle des crédits reportés : 73 % de l'ensemble des crédits. Ces pourcentages sont encore plus élevés si l'on ne considère que la section d'investissement, 70 % pour les dépenses et 79 % pour les recettes, contre, respectivement 45 % et 54 % pour la section de fonctionnement.



SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

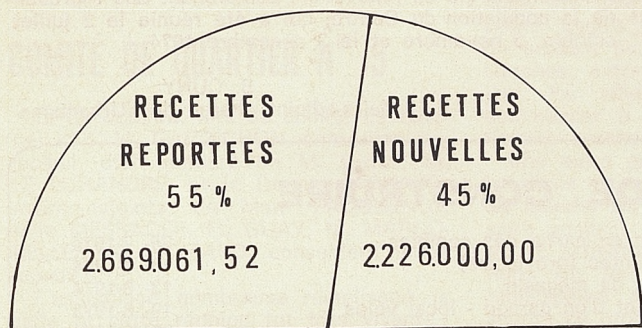


SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES



SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

SAINT-CLOUD RÉNOVATION



SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Trois considérations principales permettent d'expliquer l'importance des dépenses et des crédits reportés dans la section d'investissement :

1° Depuis 1972 le volume du budget d'investissements a été considérablement augmenté et a pris la part la plus importante dans l'ensemble du budget.

2° Le budget d'investissement est établi à partir du Plan Quinquennal d'Équipement et la tranche de dépenses, inscrite au budget, peut s'appliquer à des réalisations d'une durée supérieure à 1 an.

3° Il y a toujours un certain décalage entre le moment où une dépense est inscrite au budget et le moment où les crédits sont effectivement utilisés : délais nécessités notamment par la préparation des projets, la mise en adjudication et la réalisation des travaux.

En ce qui concerne les dépenses nouvelles : 6 909 211 F, il faut remarquer que la plus grande partie, soit 4 962 000 F (72 %) concerne la section d'investissement. Elles se décomposent ainsi à l'intérieur de cette section :

- 3 100 000 F : achat et aménagement d'une colonie de vacances,
- 1 300 000 F : complément de crédit pour la tranche 1974 du plan d'équipement,
- 562 000 F : travaux divers.

Les dépenses nouvelles de la section de fonctionnement, soit 1 947 211 F se répartissent ainsi :

- 770 000 F : personnel et charges sociales,
- 200 000 F : entretien des bâtiments,
- 300 000 F : ordures ménagères et encombrants,
- 677 211 F : dépenses diverses.

En conclusion, ce budget qui se caractérise par une progression importante du volume des dépenses et des recettes qui y sont inscrites, se présente en équilibre.

Il permet de poursuivre, à un rythme soutenu, notre programme d'équipement, malgré les hausses de prix intervenues et de faire face aux augmentations de dépenses de fonctionnement dues à la hausse des salaires et des prix des fournitures.

Raymond LE LUHANDRE,
Maire-adjoint aux affaires économiques et financières

Dans le Bulletin Municipal de juin 1974 je vous ai présenté le projet de rénovation qui avait été retenu par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 février 1974. Depuis, les études avec l'U.F.I.C. et l'U.F.I. ont été activement poussées parallèlement sur les plans techniques et administratifs.

I. — SUR LE PLAN TECHNIQUE

Les précisions suivantes peuvent être aujourd'hui apportées :
Campagne de sondages. — Une nouvelle campagne de sondages du sous-sol de la Colline de Saint-Cloud a été entreprise pour en parfaire la connaissance. Elle a confirmé la validité du projet présenté notamment au niveau de la voie souterraine.

Par contre les parkings publics et privés devront être regroupés en trois emplacements.

Liste des immeubles à démolir et à conserver. — L'établissement de cette liste a demandé une étude immeuble par immeuble. Elle peut être consultée à la Mairie mais dans sa forme définitive, fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, puis d'un arrêté du Préfet. Chaque propriétaire recevra individuellement notification de l'extrait de l'arrêté le concernant.

Estimation foncière générale de la zone de rénovation. — Cette estimation a été menée pendant ces derniers mois pour le compte de l'aménageur, par l'agence Foncière et Technique de la région parisienne, en liaison avec le Service des Domaines. Elle a permis de préciser certains postes de dépenses du bilan financier de l'opération.

Restauration. — L'aménageur s'est assuré le concours du « Logement Français » pour mener à bien les opérations de restauration. De nombreux habitants du centre ont reçu la visite des représentants de cet organisme et les études de restauration sont très avancées.

Première phase. — La rénovation débutera par la construction d'un immeuble de logement au nord de la zone, sur l'actuelle propriété MONESTIER.

Achat de terrain. — Grâce à la zone d'aménagement différée, la Commune poursuit ses acquisitions foncières. Elle est maintenant propriétaire de plus de 12 000 m².

II. — SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

La S.A.R.E.R. — Les promoteurs UFI et UFIC ont créé une Société pour la réalisation du projet, la S.A.R.E.R. de Saint-Cloud — Société d'Aménagement, de Rénovation et de Restauration — dont le siège social est 31, avenue de l'Opéra à Paris.

Arrêté de création de Z.A.C. — Le dossier de demande de création de Z.A.C. avait été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 13 décembre 1973.

L'arrêté de création a été signé le 14 octobre 1974 par le Ministre de l'Équipement qui a adressé au Maire la lettre suivante :

Objet : Création d'une zone d'aménagement concerté de rénovation urbaine dite « Centre » à Saint-Cloud.

Comme suite à la délibération, en date du 13 décembre 1973, du Conseil Municipal de Saint-Cloud, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de signer l'arrêté créant et délimitant une zone d'aménagement concerté de rénovation urbaine sur le territoire de cette commune.

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine vous fera parvenir une copie de mon arrêté dès qu'il aura fait l'objet d'une publication au « Journal Officiel ».

Pour le Ministre et par délégation
le Directeur du Cabinet,
signé : SRIBER

Au moment où nous mettons sous presse, cet arrêté n'est pas encore parvenu en Mairie.

Dossier de demande de D.U.P. — La déclaration d'utilité publique pour l'opération de rénovation a été demandée au Préfet des Hauts-de-Seine, à la suite de la délibération du Conseil Municipal en date du 12 septembre 1974.

Dossier de réalisation de Z.A.C. — Il permettra au projet de prendre un arrêté de réalisation de ZAC autorisant le début des travaux. Il traduit en termes administratifs et juridiques le projet présenté par UFI-UFIC. Il comporte comme pièces importantes :

- une convention (fixant les obligations réciproques de la ville et de l'aménageur) ;
- un plan d'aménagement de zone (dit P.A.Z.) définissant les règles de construction ;

- un bilan financier ;
- un programme et son échéancier.

Ces documents font l'objet d'études et sont discutés avec la Commission élargie de rénovation, comprenant des représentants de la population du Centre, qui a été réunie le 2 juillet, le 1^{er} octobre, 5 novembre et le 3 décembre 1974.

B. CUNY
Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme

LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

14 bis, avenue des Vignes	Aménagement en partie des combles	26- 7-1974
Avenue de Fouilleuse	Pavillon de ventes (provisoire)	13- 8-1974
115, avenue du Maréchal-Foch	Modernisation de magasin	13- 8-1974
9, rue de Montretout et 2, rue des Tennerolles	Agrandissement d'un garage - local vélos	19- 8-1974
7, avenue Pozzo di Borgo	Petit collectif	27- 8-1974
7 bis, rue Pigache	Garage	31- 8-1974
64, rue des Tennerolles	Agrandissement d'un pavillon existant	2- 9-1974
63, rue Sevin-Vincent	Agrandissement d'un pavillon - garage	4- 9-1974
61, avenue du Maréchal-Foch	Agrandissement d'un pavillon	4- 9-1974
Rue Laval et rue Joseph-Lambert	Maison de retraite	24- 9-1974
5, rue Gaston-Latouche	Bâtiment provisoire - secrétariat - photos	1-10-1974
Z.A.C. « Fouilleuse »	Logements H.L.M. (modificatif)	11-10-1974

PARTICIPATION DE LA POPULATION A L'ACTIVITÉ MUNICIPALE

COMITÉ DE QUARTIER N° 1

Le 14 octobre marquait le départ des réunions de comités de quartiers et à cette occasion, M. FOURCADE, Maire, Mme BRUNAU, M. CUNY, le Docteur ARNAUD, Maires-Adjoints, M. GUAY, conseiller municipal, et M. HALLE, secrétaire général, assistaient Mme OHRESER qui réunissait les habitants du quartier n° 1 au centre aéré, rue Gounod.

Avant que les participants ne posent de nombreuses questions, cinq points principaux furent évoqués :

- le foyer-logement,
- les transports en commun y compris le « busphone »,
- la crèche,
- l'ouverture du gymnase du nouveau C.E.S. Gounod.

1) LE FOYER LOGEMENT

Sur les 80 studios, 16 seront réservés à l'aide sociale.

Parmi les nombreux avantages qu'y trouveront les personnes âgées, citons — des services communs comme la salle de restaurant, les salons, qui fonctionnent tous les jours, le téléphone à chaque étage, des prises d'antennes collectives ;

- un service médical « premiers soins » dont s'occupera la Directrice ;
- des facilités pour les transports en commun ;
- une animation permanente.

De plus, un espace vert de 1200 m² est prévu autour de la résidence et un feu rouge à bouton poussoir sera mis en service devant le foyer. Il sera ouvert aux personnes valides de 65 ans et plus, chacun pourra aménager son studio avec son propre mobilier (cave étant prévue), chaque studio d'une superficie de 30 m² aura une grande baie, une cuisine aménagée et une salle d'eau avec douche,

les animaux seront tolérés s'ils ne gênent personne.

L'inauguration aura lieu en 1975.

2) LES TRANSPORTS

On parla de la reprise des lignes 31 et 82 de la CGEA par la RATP, de la mise en service le 18 novembre de la ligne 318 qui va de la rue de la Porte-Jaune jusqu'à l'Hôpital Raymond-Poincaré, en passant par la Mairie et la gare de Garches, la correspondance est assurée avec la plupart des trains ; de la déviation de la ligne de la Verboise et du fonctionnement du busphone.

3) LA CRECHE

Les travaux en sont à la charpente. Tout devrait être achevé au mois de juillet. Les matériaux sont les mêmes que ceux qui ont servi à la construction de l'Eglise Stella Matutina.

30 000 F par enfant seront dépensés pour construire cette crèche qui accueillera 60 enfants. Quand elle sera terminée, la halte-garderie retrouvera sa vocation première.

4) LES C.E.S. GOUNOD

Mme BRUNAU présente la maquette sur laquelle on peut voir très nettement l'emplacement du nouveau gymnase qui sera installé sur le terre-plein du C.E.S. nettement moins haut que les bâtiments nouveaux et même anciens.

Deux entrées seront prévues, une scolaire dans le C.E.S. même, l'autre non scolaire. Le gymnase sera ouvert le soir aux habitants de Saint-Cloud sur une impasse donnant sur la rue Gounod.

Le stationnement étant souvent un problème difficile dans ce quartier, les professeurs pourront garer leurs voitures dans la cour de l'établissement.

5) LE MARCHÉ

Il va falloir le déplacer pendant la durée de la construction du H.L.M.

Mme BRUNAU et M. LE LUHANDRE

envisagent actuellement de l'installer sur la place Stella Matutina et jusqu'à la rue Tissot.

Un certain nombre d'autres problèmes furent évoqués :

Les questions de responsabilité civile, les chiens dans les marchés, les pigeons (des graines qui les rendent stériles sont à la disposition des habitants), après quoi on parla du stationnement, de la circulation dans le sens interdit de la rue Lauer, de la réfection des trottoirs (rue des Tennerolles tous les travaux seront faits au printemps prochain), et des grands travaux : la tranchée qui a été creusée dans le Parc sera recouverte dès la fin des travaux et plantée d'arbres. Les travaux d'aménagement de la gare commenceront au début de l'année prochaine et le nouveau matériel sera mis en service en 1976, on remplacera le grand escalier par un couloir souterrain rue Edmond. Enfin le projet de centre commercial boulevard de la République, toujours à l'étude, devrait se faire ; il y aura un parking de 350 places, un libre-service, des commerçants indépendants et principalement des boutiques alimentaires. Les surfaces seront limitées en profondeur jusqu'à l'ancien terrain Lempereur et jusqu'à l'avenue Foch.

ERRATUM

« Le compte rendu du Comité de Quartier N° 4 paru dans le Bulletin Municipal de septembre 1974, n'est pas un article communiqué par M. VINSON, mais un extrait de la brève évocation qu'il fit de ce comité lors de la séance du Conseil Municipal du 27 juin.

L'interrogation par laquelle s'achève cet extrait, a provoqué, en séance, une réponse affirmative de M. le Maire, déclenchant ainsi le processus d'aménagement en square public du petit terrain sis rue du Mont-Valérien, en face du

numéro 40. Le projet de cet aménagement a été présenté au Comité de Quartier N° 4, le 13 novembre 1974 ».

COMITÉ DE QUARTIER N° 5

Le 30 octobre, lors du comité de quartier n° 5, M. GAUDICHON, conseiller municipal, était entouré de M. CUNY, M. LE LUHANDRE, et le Docteur ARNAUD, maires-adjoints, de Mme FAUQUENOT, Mlle MESSEGER, M. GUAY, M. MARCORELLES, M. VOIZARD, conseillers municipaux.

L'assistance nombreuse remplissait la salle et cette réunion fut très vivante ; le public s'est montré particulièrement intéressé par les questions évoquées.

Outre les questions sur le **foyer-logement** dont la construction devrait se terminer dans un an environ, on parla des

transports et M. CUNY annonça que le mini-bus de la Verboise serait dévié par Saint-Cloud le 18 novembre et que la ligne 318 allant de la rue de la Porte-Jaune jusqu'à l'Hôpital Raymond-Poincaré en passant par la Mairie et la gare de Garches, entrerait en service ce même jour. Par ailleurs, le busphone devrait commencer à fonctionner au début de l'année prochaine.

Une autre question qui préoccupe les habitants du quartier est le **déplacement du marché de Montretout**, rendu nécessaire pendant la construction des H.L.M. M. LE LUHANDRE, donnant des explications sur toutes les difficultés que la Municipalité avait rencontrées pour résoudre ce problème, précisa que la solution envisagée actuellement était de transférer ce marché sur la place de l'Eglise Stella Matutina, mais que le Conseil Municipal restait ouvert à toutes les suggestions des habitants. En dernier

lieu, il fut question de l'**extension du cimetière**. Il a été envisagé de faire un cimetière intercommunal, ce qui éviterait d'étendre les expropriations pour agrandir le cimetière actuel, solution particulièrement impopulaire dans le quartier. De nombreuses suggestions ont été faites sur ce sujet, notamment par le Docteur HAAS. La seule solution logique proposée, l'incinération, a recueilli l'accord de l'assistance, d'autant plus que l'Eglise Catholique vient de prendre une position positive sur ce sujet. Il a été également question de transformer progressivement l'aspect actuel en s'orientant vers des solutions beaucoup plus esthétiques avec espaces verts, ce qui est déjà répandu à l'étranger.

Notons en dernier lieu que si tout ne peut pas être résolu en une soirée, ces échanges entre les membres de la Municipalité et les habitants de Saint-Cloud sont toujours fructueux et intéressants.

ACTION SOCIALE MUNICIPALE

L'action sociale municipale à Saint-Cloud paraît mal connue de nos concitoyens.

Cependant, elle regroupe au sein de la Mairie différents services spécialisés tant dans le domaine très vaste de l'Aide Sociale que dans celui des activités socio-culturelles :

- Bureau d'Aide Sociale,
- Service Social Municipal,
- Service du Logement et de l'Emploi.

I. — LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

Du jour au lendemain, n'importe lequel d'entre nous peut être concerné par « l'Aide Sociale » et être obligé d'y avoir recours. Dans ce cas vous devez vous adresser au Bureau d'Aide Sociale de la Mairie qui vous donnera tous les renseignements concernant l'Aide Sociale que vous êtes en droit de solliciter et vous mettra en rapport avec les personnes susceptibles de vous aider.

Le Bureau d'Aide Sociale est un établissement public communal géré par une Commission Administrative qui comprend en égale quantité des représentants élus par le Conseil Municipal et des Membres désignés par le Préfet ; le Maire en est le Président.

Son activité est multiple :

Il établit les demandes d'Aide Sociale légale : médicale - aux infirmes - aux aveugles et grands infirmes - aux familles et à l'Enfance - en matière de logement et d'hébergement - aux personnes âgées.

Ces demandes que vous aurez présentées au Bureau d'Aide Sociale seront transmises, revêtues de son avis, à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale du Département pour être instruites et présentées à la Commission Départementale d'admission qui statuera sur votre demande.

Cependant, si vous êtes dans le besoin, ne renoncez pas à l'Aide Sociale légale, sous prétexte que vous refusez toute intervention auprès de vos « obligés alimentaires » (enfants, parents) demandez, au préalable, l'avis du Bureau d'Aide Sociale.

Le B.A.S. peut également vous aider matériellement et financièrement lorsque toutes les formes d'Aide Sociale légale ont été épuisées, c'est l'aide facultative.

Dans ce domaine, un effort particulier a été consenti par le Bureau d'Aide Sociale de SAINT-CLOUD.

Aide aux familles de conditions modestes ou en difficultés : pour le départ de leurs enfants en colonie de vacances, classe de neige ou de nature ; pour les frais de repas à la cantine scolaire ;

Secours en argent pour les cas sociaux en détresse, secours qui sont attribués après enquête et rapport de l'Assistante Sociale Municipale.

Bourses aux handicapés : Une bourse de 250 F a été attribuée aux familles de jeunes handicapés de plus de 16 ans pour leur formation professionnelle et leur réinsertion dans le milieu social.

Aide mensuelle aux personnes âgées de la Commune :

Les personnes du 3^e âge de SAINT-CLOUD reçoivent du Bureau d'Aide So-

ciale chaque mois, une somme qui varie en fonction de leurs ressources, mais qui leur permet d'atteindre un quotient familial de 550 F par mois.

Aide aux personnes âgées pour l'achat de combustibles :

Deux fois dans l'hiver les personnes du 3^e âge, de ressources modestes reçoivent une somme d'argent correspondant à l'achat de 300 kg de boulets.

Colis de Noël, aux personnes du 3^e âge :

Chaque année, le Bureau d'Aide Sociale distribue, au moment de Noël, 300 colis aux Anciens de SAINT-CLOUD.

Colis de Noël aux jeunes appelés : Cette année, 175 colis ont été distribués aux jeunes Clodoaldiens sous les drapeaux.

Pour ces aides diverses, le Bureau d'Aide Sociale a prévu au budget 1974 une somme de 276 100 F.

En matière d'activités socio-culturelles pour les personnes du 3^e âge, le Bureau d'Aide Sociale a organisé à Noël, une matinée récréative au Cinéma LE REGENT. Pendant les mois d'hiver, quatre matinées culturelles au Théâtre de la Ville, au mois de juin, une promenade au Parc Floral d'ORLEANS, une promenade en bateau-mouche sur la Seine.

Pendant la période des grandes vacances, nos Anciens ont la possibilité de

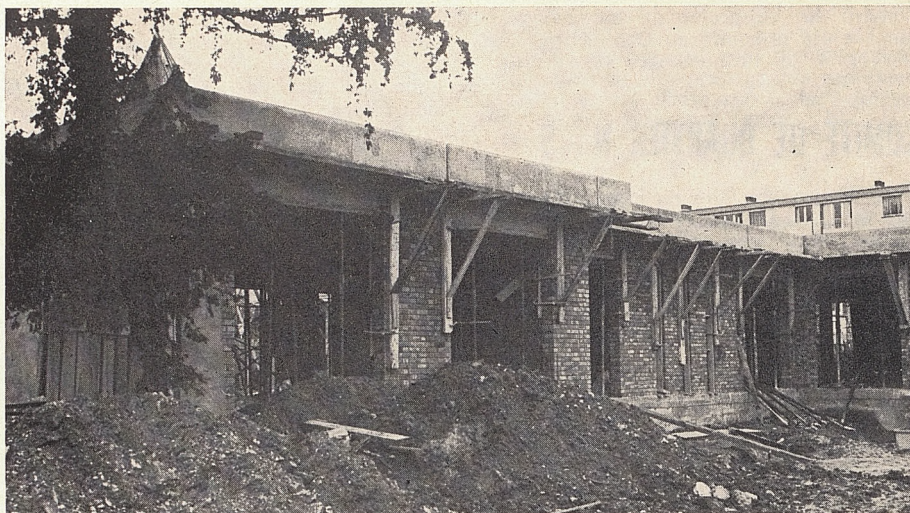
passer 3 semaines de détente en Normandie : au HOULME près de ROUEN, dans « le Domaine aux Loups ».

Ce domaine comprend un château et cinq chalets annexes dans un parc de 16 ha, dont 8 ha boisés, où nos Anciens peuvent se promener facilement et profiter au maximum de l'air pur et d'une nature verdoyante. Repos et détente sont au programme, mais également promenades et excursions vers la côte du HAVRE au TREPORT, la route des Abbayes Jumièges, forêt de LYONS, etc.

Le Bureau d'Aide Sociale gère également un foyer restaurant où les Anciens de SAINT-CLOUD peuvent se retrouver et prendre leur repas dans une ambiance détendue, à des prix modiques selon leurs ressources.

Régulièrement, deux fois par semaine, les lundis et jeudis, les personnes du 3^e âge se retrouvent pour deviser, jouer aux cartes, tricoter autour d'un goûter copieux offert par le B.A.S. et aimablement servi par les représentantes des Associations à but social de la Ville.

Chaque année au printemps le B.A.S. organise « le repas de l'Amitié » offert par la Ville de SAINT-CLOUD à ses An-



La crèche

(Cliché D. Bassinet)

ciens. Cette année encore, 750 personnes âgées y étaient conviées. Les festivités se sont poursuivies par un spectacle animé par une troupe de variétés.

II. — SERVICE SOCIAL MUNICIPAL

Le Service Social est un service communal dont les activités sont multiples et importantes.

Notamment pour les équipements collectifs, dans le cadre du plan prévu à cet effet, la Commune procède :

1° A la construction d'une crèche municipale de 60 lits, avenue du Maréchal-Foch. L'ouverture en est prévue pour septembre 1975.

Cette crèche traditionnelle viendra compléter les équipements et services de garde d'enfants actuellement en fonctionnement à SAINT-CLOUD : Crèche à domicile gérée par la Croix Rouge, subventionnée par la Commune ; Halte garderie municipale, rue des Villes-Jumelées ; Halte garderie de la Bérengère (organisme privé subventionné par la Commune).

2° A la construction d'un foyer logement pour personnes âgées, boulevard de la République.

Cette résidence comprendra 76 logements de type F 1 bis et 4 logements F 2.

Les personnes âgées pourront prendre leur repas de midi, si elles le désirent, au foyer de la Résidence qui pourra également servir de foyer restaurant et sera ouvert aux personnes âgées du quartier.

Dans le domaine de l'animation, des salles ont été prévues à cet effet : lecture, bridge, télévision, cinéma.

Au point de vue financier, toujours dans le domaine social, la Ville fait un gros effort pour subventionner les Associations sociales de SAINT-CLOUD et la Maison de Retraite.

De plus, au service de sa population, la ville de SAINT-CLOUD a créé, en collaboration avec les infirmières de la Commune, un service de garde pour les dimanches et jours de fêtes : S.O.S. infirmière 602 09.01. En cas d'urgence, toute personne composant ce numéro obtient immédiatement le nom, l'adresse de l'infirmière de garde.

Dr ARNAUD
Maire-adjoint
chargé des Affaires sociales

LOGEMENT

SAINT-CLOUD dispose d'un contingent de 350 appartements répartis dans les différents H.L.M. et I.L.M. de la Ville : rue du 18-juin ; rue Ferdinand-Chartier ; rue Sevin-Vincent ; rue du Dr-Desfossez ; rue Dailly ; rue Tissot ; boulevard de la République ; rue Gounod.

Un Foyer-logements pour personnes âgées est en cours de construction, boulevard de la République et sera terminé dans le courant de l'année 1975.

Des constructions d'H.L.M. et d'I.L.M. sont prévues : ensemble Montretout ; ensemble Guinard-Fouilleuse ; centre de SAINT-CLOUD.

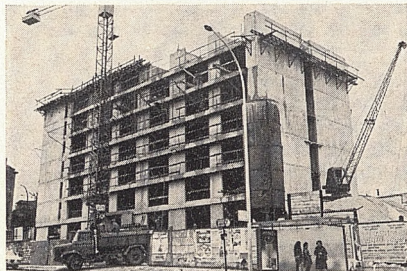
Les personnes ou familles intéressées par une attribution, soit dans un immeuble H.L.M. ou I.L.M., soit dans le Foyer-logements peuvent déposer leur demande à la Mairie, bureau du logement. Il est conseillé de se munir du livret de famille, de la dernière quittance de loyer, des derniers bulletins de salaire ou talons de pension.

Une autre possibilité est offerte aux familles ou personnes particulièrement mal logées. Il s'agit de l'inscription auprès du Fichier des mal logés de la Préfecture des Hauts-de-

Seine, qui permet à l'intéressé, après qu'il ait été classé prioritaire par cet organisme de se voir attribuer un appartement dans une commune du département des Hauts-de-Seine.

Les inscriptions sont reçues également à la Mairie, bureau de logement. Les pièces à produire sont les suivantes : livret de famille ; carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale ; quittance de loyer ; bulletins de salaire des trois derniers mois (du demandeur - du conjoint - des enfants s'il y a lieu) ; avertissement pour paiement de l'impôt sur le revenu ou certificat de non-imposition, si l'intéressé est expulsé, s'il occupe un immeuble en état de péril ou s'il a reçu congé, il doit présenter le procès-verbal d'expulsion, l'arrêté de péril ou le congé.

Enfin, il ne faut pas oublier que si, déjà logé dans un H.L.M. ou un I.L.M., vous payez le surloyer ou si votre appartement est devenu trop petit ou trop grand, la possibilité d'un échange vous est offerte. Le bureau du logement vous aidera à trouver la personne intéressée.



Etat des travaux du foyer-logement pour personnes âgées

ALLOCATION LOGEMENT

1) CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION

L'allocation logement est accordée au titre de la résidence principale, par période de 12 mois, commençant le 1^{er} juillet.

2) ALLOCATION LOGEMENT A CARACTERE FAMILIAL

Peuvent prétendre au bénéfice de cette prestation, à condition d'exercer une activité professionnelle normale ou avoir fait constater l'impossibilité de travailler :

A) Les personnes ou ménages qui ont à charge :

a) soit un ou plusieurs enfants bénéficiaires ou non de prestations familiales : allocations familiales, de salaire unique, prénatales, d'orphelin, d'éducation spécialisée, des mineurs handicapés, pour frais de garde.

b) soit un ascendant de plus de 65 ans ou 60 ans, en cas d'incapacité au travail, ou s'il est ancien déporté, ou interné politique ou de la Résistance.

c) soit un ascendant ou descendant — frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce — atteint d'une infirmité le rendant inapte au travail et entraînant une incapacité permanente au moins égale à 80 %, et dont les ressources nettes n'excèdent pas le plafond individuel fixé pour l'attribution du F.N.S.

d) soit un enfant, mais ne percevant aucune des prestations familiales.

B) Les ménages sans enfant, constitués depuis moins de 5 ans, à compter du mariage, sous réserve que les époux n'aient pas dépassé, l'un et l'autre, l'âge de 40 ans, au moment du mariage.

Pour bénéficier de l'allocation logement il faut :

A) Avoir la qualité de locataire, sous-locataire ou accédant à la propriété. Sont considérés comme locataires ou sous-locataires les personnes qui acquittent un loyer ; sont considérés comme accédant à la propriété les personnes qui ont contracté, pour acquérir ou construire leur logement, une dette qui n'a pas encore été remboursée en totalité. Le logement doit être effectivement occupé par la famille.

B) Il faut que l'appartement réponde à certaines conditions de peuplement et de salubrité.

Normes de peuplement :

— ménages sans enfant ou 2 personnes	25 m ²
— 3 personnes	42 m ²
— 4 et 5 personnes	55 m ²
— 6 personnes	66 m ²
— 7 personnes	76 m ²
— 8 et 9 personnes	86 m ²
— 10 et 11 personnes	96 m ²

Si ces conditions de superficie ne sont pas remplies, l'allocation peut être accordée pour une période limitée.

Norme de salubrité

Il faut : disposer d'un poste d'eau potable, de moyens d'évacuation des eaux

usées, de W.C. (qui peuvent dans certains cas être extérieurs au logement), d'un moyen de chauffage.

C) Il faut consacrer au loyer ou au remboursement de l'emprunt contracté pour accéder à la propriété, un certain pourcentage de ressources du foyer.

Les familles déjà bénéficiaires de l'allocation logement qui s'en trouveraient exclues parce que leurs conditions de peuplement ont changé continuent, pour le même local, à bénéficier de la réglementation antérieure.

3) ALLOCATION LOGEMENT A CARACTERE SOCIAL

Peuvent prétendre au bénéfice de cette prestation :

A) Les personnes âgées : de plus de 65 ans ; d'au moins 60 ans qui sont soit reconnues inaptes au travail, soit anciens déportés ou internés.

B) Les personnes atteintes d'une infirmité congénitale ou acquise, âgées de plus de 15 ans et reconnues inaptes au travail ou à une rééducation professionnelle.

C) Les jeunes travailleurs âgés de moins de 25 ans qui exercent une activité salariée et qui sont affiliés à un régime de Sécurité Sociale.

Conditions pour bénéficier de cette allocation logement

A quelques exceptions près cette allocation suit les mêmes règles que l'allocation logement à caractère familial.

A) Normes d'habitation

— personnes âgées et personnes infirmes : superficie habitable d'au moins 9 m² pour une personne seule et de 7 m² par personne en plus.

— jeunes travailleurs : mêmes superficies minimales mais en plus un maximum de 40 m² pour une personne seule et 30 m² par personne en plus.

Pour ces deux catégories, si ces conditions ne sont pas remplies, l'allocation peut être accordée à titre exceptionnel.

B) Normes de salubrité

Les mêmes que pour l'allocation logement à caractère familial.

Dans tous les cas, l'allocation n'est accordée que si le locataire consacre à son loyer un minimum de ressources.

Ce minimum reste à sa charge. Si le loyer réellement payé dépasse ce minimum, l'allocation couvre une partie du dépassement dans les limites d'un plafond.

Il convient d'ajouter à ce plafond une majoration forfaitaire pour dépenses de chauffage de 30 F pour un ménage avec augmentation de 10 F par enfant ou personne à charge.

4) PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'ALLOCATION LOGEMENT

Pour les nouveaux locataires :

— contrat de location ou bail
— quittance de loyer du mois d'entrée dans les lieux

— revenus de l'année précédente (bulletins de salaire ou talons de pension)
— fiche familiale ou individuelle d'état-civil.

Pour les locataires qui, bien qu'ayant droit à l'allocation ne l'ont jamais perçue :

En particulier les jeunes travailleurs et les personnes âgées pour lesquels cette allocation n'est valable que depuis 1972 : contrat de location ou bail ; revenus ou talons de pension des années 1971-1972 ; quittances de loyer de juillet 1972, de janvier et de juillet 1973, de janvier 1974 ; fiche familiale ou individuelle d'état-civil.

Pour les accédants à la propriété

Certificat établi sur imprimé type, rempli par l'organisme prêteur.

IMPORTANT

Il est rappelé qu'un agent de la Caisse d'Allocations Familiales tient une permanence tous les lundis à la Mairie de Saint-Cloud, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Vous pouvez vous adresser à son bureau pour obtenir tous les renseignements sur vos droits aux prestations familiales, allocation logement, etc.

Si vous ne pouvez vous déplacer le lundi, le bureau du logement de la Mairie peut recevoir vos dossiers de demandes d'allocation logement, tous les jours de la semaine.

Dr ARNAUD
Maire-adjoint
chargé des Affaires sociales

EMPLOI

Travailleurs privés d'emploi, femmes de plus de 17 ans qui avez terminé vos études, n'oubliez pas d'aller vous inscrire d'urgence à :

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

8, avenue de l'Europe à Sèvres

Cette inscription permet au demandeur :

— de bénéficier de l'allocation de chômage ;

— de demander l'admission : aux allocations d'aide publique ; aux allocations d'assurance avec travailleurs privés d'emploi ;

— de conserver ses droits aux prestations de Sécurité Sociale et d'allocations familiales ;

— de bénéficier des aides pour la for-

mation professionnelle ;

— de se voir proposer un emploi.

Le mardi matin, une fois tous les quinze jours, un agent de l'A.N.P.E. tient une permanence à la Mairie de Saint-Cloud. Il est en mesure de vous donner tous les renseignements qui pourront vous être utiles.

Depuis le début du mois de septembre la Mairie de Saint-Cloud, consciente d'éviter des déplacements à ses administrés, a ouvert un bureau qui, en collaboration avec l'A.N.P.E., permet aux travailleurs privés d'emploi d'être mis en relation avec un employeur, sans qu'ils soient obligés de se déplacer jusqu'à Sèvres.

De nombreux demandeurs ont ainsi trouvé un emploi.

ENSEIGNEMENT

DE LA MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Lors de la réunion Extra-Municipale du 4 mai 1972, Enseignants et Parents d'élèves avaient été unanimes à demander que, par priorité, les groupes scolaires existants soient remis en état, restructurés ou agrandis suivant les besoins. Le Conseil Municipal ayant fait sienne cette option, notre voie était toute tracée.

Nous nous sommes livrés à deux opérations distinctes mais d'égale importance :

1° Etablir les projets de restructuration, d'agrandissement, de construction ou de reconstruction qui s'imposaient.

2° Réaliser les travaux de gros entretien destinés à rendre pleinement utilisable ce qui existait.

Notre arrivée « à la Mairie » a correspondu avec l'achèvement de l'Ecole Maternelle du Centre construite par l'Architecte BENEZECH et mise en service à la rentrée 1971.

Elle s'est révélée presque immédiatement insuffisante quant au nombre de classes et quant à ses conditions de fonctionnement. L'absence d'une cantine obligeant les tous petits enfants à se rendre à la cantine centrale de la rue des Ecoles, s'est révélée extrêmement gênante. Etant donné l'exiguïté du terrain, nous n'avons eu d'autre solution, afin de supprimer la classe préfabriquée que nous avions dû mettre en place dès 1972 et qui encombre la cour, que d'utiliser les fondations de l'Ecole comme cela avait été fait pour l'installation provisoire du Musée Municipal.

C'est ainsi qu'un escalier intérieur réunit désormais l'Ecole primitive à ce local devenu salle de jeux. Les autres travées vont être dégagées de la terre qui les encombre afin de réaliser une classe, une salle de repos, une cantine et ce que, faute de connaître un autre terme, j'appellerai un « réchauffoir », pour les plats qui seront apportés de la cantine centrale. Ce projet, en cours de réalisation, sera terminé pour la rentrée prochaine.

L'Ecole Primaire du Centre est composée d'éléments hétéroclites dispersés sur des terrains qui se trouvent à des niveaux différents. Son fonctionnement est, de ce fait, compliqué, la surveillance des cours de récréations, difficile, les dépenses de chauffage excessives.

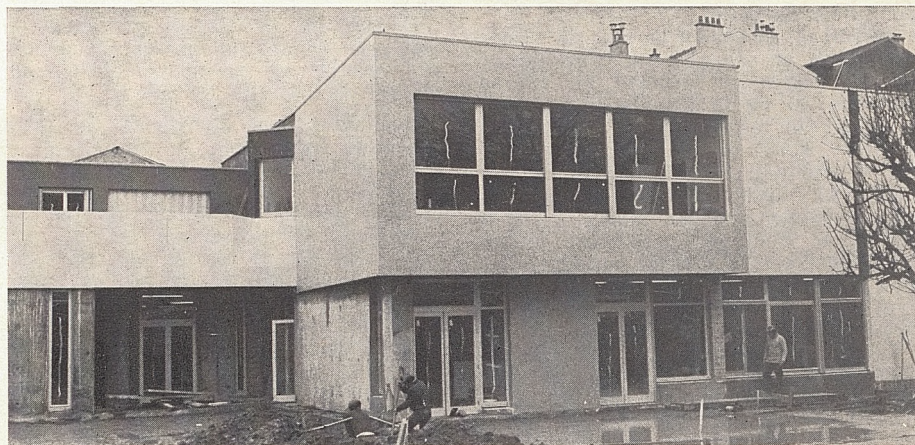
Nous avons donc décidé que, dans le cadre de la rénovation du Centre et compte tenu de l'apport nouveau de population qui en résulterait, nous allions procéder à une reconstruction partielle. Nous avons un avant-projet dû à l'Architecte BOESSE, qui regroupe classe, cantine, logements de fonction, en un bâti-

ment en retrait et parallèle à la rue des Ecoles, qui sera relié au grand bâtiment actuel qui, seul de tout l'ensemble, reste fonctionnel. De cette manière, les cours de récréations seront mis au même niveau et les surfaces d'ébats réservées aux enfants sensiblement agrandies.

Le Groupe Scolaire du Val d'Or, le plus récent, est celui pour lequel il y a le moins de grands travaux à envisager. Il a pourtant fallu ajouter à l'Ecole Maternelle, une aile qui a été utilisée à partir de mai 1974.

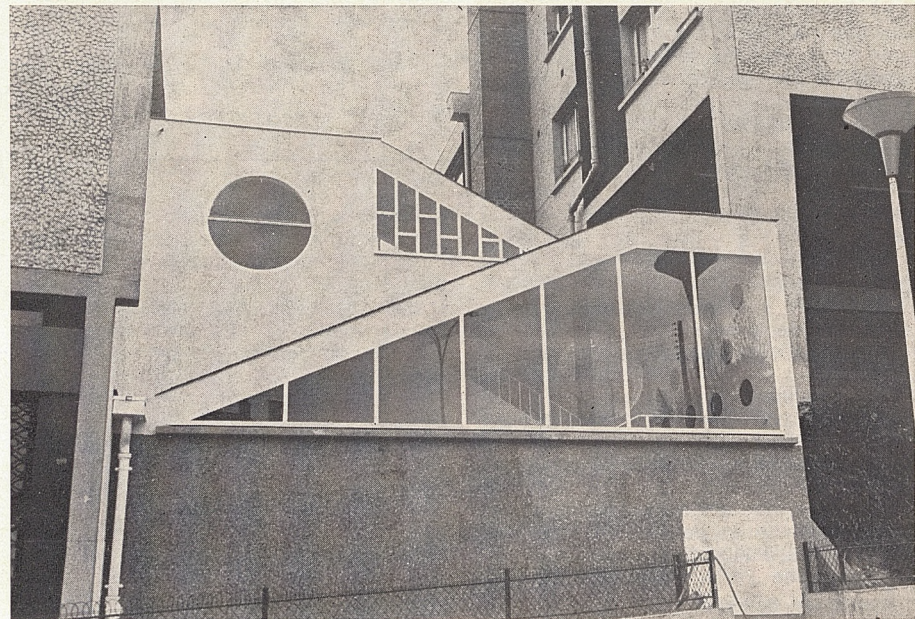
Aux Côteaux, les problèmes étaient plus aigus : l'Ecole Primaire, bâtie sur trois niveaux différents était solide, claire, avec de vastes classes mais sans les éléments indispensables à une pédagogie moderne : salle de projection, labo photos, bibliothèque, salle des professeurs, et surtout ce groupe souffrait de l'absence de toute cuisine et d'une cantine suffisante.

Nous avons terminé, pour la rentrée de septembre dernier, une restructuration proposée par l'Architecte ARMAND, qui



Nouvelle école maternelle de Montretout

(Cliché D. Bassinet)



Nouvel escalier de l'école maternelle du Centre

(Cliché D. Bassinet)

semble très satisfaisante puisque, utilisant des espaces de rangement donnant de plein pied sur l'avenue Bernard-Palissy, nous avons pu trouver la place nécessaire à tous les locaux demandés par les Enseignants et les Parents d'élèves, et aménagés en accord avec eux.

Grâce à ces travaux, cette Ecole Primaire est sans doute maintenant la plus moderne et la plus confortable de SAINT-CLOUD.

L'Ecole Maternelle qui, depuis plus de 15 ans, vivait de plus en plus mal dans des baraquements provisoires délabrés, va être reconstruite sur place. C'est la raison pour laquelle, au début de cette année, nous avons demandé à la Préfecture, le prêt de classes préfabriquées

neuves, plus confortables dans l'immédiat et implantées de manière à libérer l'emplacement du futur chantier qui devrait débuter en 75. Les projets mis au point en collaboration étroite avec l'Architecte M. ARMAND, les Enseignants, l'Académie, les Services de la Préfecture et les Parents d'élèves, semblent satisfaire presque tout le monde.

A l'Ecole de Montretout qui, comme celle des Côteaux, est vaste et solide, c'est aussi à une restructuration que nous procéderons. Elle commencera dès 1975 par la construction d'une cuisine modèle à la mesure du nombre de rations servies. Ce projet est mis au point par l'Architecte ROSSET. La restructuration des autres locaux n'est pas encore définie mais

d'ores et déjà il semble qu'il s'agira de modifications mineures permettant une utilisation plus raisonnable et plus agréable pour les Enseignants, de locaux qui se révèlent suffisants.

Il n'en était pas de même de l'Ecole Maternelle devenue trop petite et éparpillée entre des locaux traditionnels et trois classes préfabriquées, isolés les uns par rapport aux autres.

La chance étant de notre côté, nous avons pu acheter un terrain de 700 m² donnant à la fois sur l'Ecole et sur la rue René-Weill. Quatre classes et toutes leurs dépendances ont pu être construites par M. ROSSET et, en utilisant la pente naturelle du terrain, des locaux

DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES A SAINT-CLOUD

Depuis 1971, le développement des activités scolaires et péri-scolaires de notre ville s'est manifesté d'abord par la réalisation de nouveaux équipements :

achat de la colonie scolaire de Saint-Brévin sur l'océan Atlantique, en Vendée, en remplacement de la colonie de Charbonnières,

agrandissement de la colonie de Tamié, en Savoie,

construction prochaine d'un gymnase au C.E.S. Gounod

et réalisation projetée d'un autre gymnase auprès du groupe scolaire de la Z.A.C. Fouilleuse,

et par la mise en place, dans des établissements existants ou modernisés, d'activités nouvelles qui, pour être moins visibles, n'en sont pas moins très importantes et profitent très largement aux enfants.

LES CENTRES AERES

En dehors du fonctionnement pendant l'année scolaire, tel qu'il a été précisé dans le Bulletin Municipal de septembre 1974, le centre Gounod est ouvert pendant les petites vacances scolaires, pendant tout le mois de juillet et dès le 1^{er} septembre, soit environ 55 jours de fonctionnement supplémentaire.

LES GARDERIES MATERNELLES

Une garderie fonctionne le matin de chaque journée scolaire à l'école maternelle des Côteaux et à celle de Montretout. Deux autres fonctionnent à l'école du Centre et à Montretout le mercredi toute la journée ; enfin, une garderie est ouverte à l'école du Centre pendant les petites vacances

scolaires, le mois de juillet et dès le 1^{er} septembre.

LES COLONIES DE VACANCES

Depuis 1974, le centre de Tamié est ouvert aux enfants d'âge scolaire pendant les vacances de février et à Pâques, ce qui représente 20 jours de fonctionnement supplémentaire pour 70 enfants.

COLONIES EXTRA-MUNICIPALES

Afin d'augmenter le nombre de jeunes enfants, et notamment ceux des écoles maternelles pouvant quitter Saint-Cloud à Pâques et pendant les grandes vacances, la Municipalité a signé des contrats avec la Caisse d'Allocations Familiales, les Bénévoles Verts et la Croix-Rouge qui prennent en charge ces enfants. 60 enfants supplémentaires peuvent ainsi bénéficier de ces séjours.

CANTINES SCOLAIRES

Outre leur fonctionnement qui a été modifié qui fait l'objet d'un article dans ce bulletin, une cuisine moderne a été ouverte à l'école des Côteaux et fonctionne au profit de l'école primaire et de l'école maternelle. D'autre part, des acquisitions de matériel ont été faites pour la cuisine de l'école du Centre.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Un ramassage pour les enfants des classes de rattrapage de l'école du Centre est venu s'ajouter aux ramassages déjà effectués pour les écoles maternelles et, depuis 1973, deux cars supplémentaires ont été mis en service.

ECOLE DE MUSIQUE

Vu l'accroissement de ses activités,

la subvention qui lui est allouée a été considérablement augmentée.

SPORTS

Le stade Hachette a été mis à la disposition des enfants de l'école des Côteaux. Tous les enfants scolarisés à Saint-Cloud, élèves de CM2, font de l'initiation à la natation. Une expérience de natation avec les enfants de la grande section de l'école maternelle de Montretout est tentée par la Directrice de cette école.

Il est envisagé la création d'autres disciplines sportives :

section d'escrime jumelée avec le club de Ville d'Avray,

section de tennis à l'ensemble sportif des Tourneroches après réfection du toit de la piscine,

section de basket, dès que le gymnase Gounod sera ouvert.

En définitive, cette action a voulu se concrétiser par la réalisation, d'une part, d'un plus grand nombre d'équipements et d'activités adaptés à la nouvelle population scolaire, et, d'autre part, par une plus large ouverture sociale, des réductions substantielles étant accordées aux familles les moins favorisées et la ville prenant en charge la différence de prix.

Sans doute, ces réalisations n'ont-elles pas atteint le stade optimum, et d'autres sont encore souhaitables ; mais, dans le cadre de la fiscalité existante, il y avait un juste équilibre à trouver avec d'autres réalisations d'ordre social, culturel ou sportif.

Néanmoins, on peut dire que nos enfants ont été parmi les bénéficiaires privilégiés de l'action municipale.

C. LOUGOVOY

Maire-Adjoint chargé de l'enseignement et des sports

destinés aux activités du mercredi et au service médical, ont été aménagés.

Cette nouvelle école, moderne, claire, joyeuse, sera sans doute en fonctionnement quand ce texte paraîtra.

Là encore, les plans avaient été mis au point avec les Enseignants, l'Académie, les Services Préfectoraux et les Parents d'élèves.

Ajoutons à cela, la mise en service des locaux de la rue Gounod destinés aux activités du mercredi, le projet de gymnase qui sera en 1975 construit sur le terrain du C.E.S. Gounod, le projet, à l'étude, du Groupe Scolaire qui complètera les équipements collectifs de la Z.A.C. Fouilleuse, la modernisation de deux des bâtiments de notre nouvelle

colonie de vacances de Saint-Brévin et vous aurez une impression assez complète de notre activité au cours des trois années passées.

Ce rapport serait pourtant incomplet, s'il ne faisait allusion aux travaux de gros entretien que nous avons entrepris dès l'hiver 1971. Ils nous ont permis tout d'abord de mettre tous les locaux scolaires en conformité avec les règlements de sécurité, ce qui, à juste titre, était une préoccupation majeure. Ils nous ont obligés à refaire entièrement la moitié des portes et fenêtres de l'Ecole Primaire du Centre et de l'Ecole Primaire des Côteaux qui, faute d'entretien, s'étaient gravement détériorées. Ils nous ont amenés à remettre à neuf les chauffages anciens ou défectueux, à faire des revê-

tements de sols, à faire des installations électriques correspondant aux règlements de l'Education Nationale, à refaire entièrement les peintures de l'Ecole du Centre, de l'Ecole des Côteaux, à commencer celles de l'Ecole de Montretout, à rendre plus confortable, à TAMIE, la vie du personnel et celle des enfants, à moderniser les installations de la cantine du Centre.

Il nous reste encore bien des choses à faire, mais nous avons le sentiment que grâce à la précieuse collaboration des Enseignants et des Parents d'élèves et à la volonté sans défaillance du Maire et du Conseil Municipal, nous tiendrons nos engagements.

S.F. BRUNAU

Maire Adjoint chargé des Travaux

DE LA CONFUSION DANS LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE SCOLAIRE

« Que celui qui n'a jamais pêché jette la première pierre ».

Ce n'est certes pas l'auteur de ces lignes qui accusera un quelconque citoyen d'ignorer les partages d'attributions et de responsabilités que la Loi a établis entre les diverses personnes morales de Droit Public, qui à un titre ou à un autre interviennent dans la vie de nos enfants et de leurs parents pendant leur période de scolarité.

Et déjà se présente une première difficulté qui tient au vocabulaire. Rappelons qu'à côté des personnes physiques comme vous et moi, il existe des collectivités comme la Ville, le département, des établissements publics, etc., auxquels la puissance publique a donné une « personnalité » qui leur permet — sous certaines conditions — d'acheter, de vendre, de gérer des biens, d'administrer du personnel. Au sein de ces personnes morales existent des services spécialisés par fonction : le service d'enseignement de la Mairie par exemple, ou par zone géographique : comme l'inspection académique des Hauts-de-Seine qui sont chargés d'une tâche particulière mais seulement par délégation de l'autorité supérieure : Mairie, Département, Ministère qui demeurent responsables et maîtres des décisions les concernant.

C'est le propre de notre société organisée de procéder à cette répartition des tâches et des responsabilités.

Il est non moins vrai qu'un citoyen peut ignorer ces partages. Avant d'être plongé dans les problèmes de la vie communale l'actuel Maire Adjoint pêchait certainement par confusion, « mea-culpa ». Il n'en est que plus convaincu de l'utilité à préciser **LES RESPONSABILITÉS DE LA VILLE DANS LE DOMAINE SCOLAIRE.**

LES BATIMENTS

- Construction des écoles publiques.
- Entretien du gros œuvre et des abords.
- Assurance contre l'incendie.
- Chauffage et éclairage des bâtiments.
- Entretien journalier (balayage, carreaux).
- Le Maire assure sous sa responsabilité, l'exécution des dispositions du règlement de sécurité.

LE PERSONNEL

- Logement du personnel enseignant ou versement d'une indemnité représentative.
- Rémunération du personnel de service obligatoire pour les classes maternelles.

LE FONCTIONNEMENT

- Fournitures du matériel d'enseignement et des tables, armoires, tableaux, etc., à usage collectif.
- Achat des registres scolaires et imprimés.
- Fournitures scolaires individuelles (mais cela est facultatif).

RESPONSABILITE CIVILE

- La commune est tenue pour responsable, lorsque l'accident survenu est imputable à la construction défectueuse des bâtiments ou à des défauts d'entretien.
- Responsabilité de la commune découlant de l'application du droit commun en matière de dommage causés par les travaux publics fondée sur la faute ser-

vice public et appréciée en 1^{er} ressort par les tribunaux administratifs.

LYCEES ET COLLEGES APPARTENANT A L'ETAT

Aucune obligation.

C.E.S. NATIONALISE

1) La commune propriétaire des locaux, doit :

- Assurer contre l'incendie.
- Prendre en charge toutes les grosses réparations tant en ce qui concerne le gros œuvre que les aménagements.

2) Si l'établissement est nationalisé, les charges locatives et de fonctionnement sont réparties entre la commune et l'Etat, au prorata du taux fixé par la convention de nationalisation.

Toutes les questions qui ne sont pas de la responsabilité de la commune, sont de celle de l'Education Nationale et par délégation de ses représentants locaux.

J'espère seulement, par cet article d'information très générale, avoir attiré l'attention des parents et de leurs représentants sur la complexité de certains problèmes. Demain de nouvelles difficultés peuvent surgir — il y en aura toujours, c'est la marque du progrès — La Ville s'efforcera de les aplanir si elles sont de son domaine, mais que nos concitoyens sachent encore que même si l'affaire n'est pas de son ressort légal, la Municipalité est toujours prête à jouer les « bons offices » entre les parties, elle l'a montrée récemment dans les affaires concernant le C.E.S. et les études surveillées.

C. LOUGOVOY

Maire Adjoint chargé

de l'enseignement et des sports

CANTINES SCOLAIRES

1116 enfants fréquentent cette année les cantines scolaires alors qu'en 1973-1974 il n'y avait que 955 enfants.

La progression des effectifs est surtout très nette dans les classes maternelles.

Les tickets de cantine coûtent 6 F, 5 F, 2,50 F ou sont même gratuits suivant le quotient familial.

- 6 F correspond à un quotient familial supérieur à 751 F.
- 5 F correspond à un quotient familial entre 551 F et 750 F.
- 2,50 F correspond à un quotient familial de moins de 550 F.
- Gratuité pour les cas sociaux présentés par le Service Social.

A noter que tous ces prix sont largement inférieurs au prix de revient du repas qui se situe à 7,60 F environ.

Ce système de tickets a été modifié depuis le 16 septembre

dernier. Les paiements se font par l'intermédiaire des directeurs d'écoles qui assurent le contrôle des tickets et les remettent à la SOGERES, organisme gestionnaire qui a été désigné en juin 1971, à la suite d'appels d'offres, et qui assure le fonctionnement des cantines dans les bâtiments et avec le matériel fourni par la ville et se charge :

- du nettoyage des locaux,
- de l'approvisionnement,
- de la préparation et du service des repas,
- recrute le personnel,
- règle les salaires et les charges sociales,
- s'occupe des assurances, etc.

Le prix du repas est révisé chaque année en fonction d'une formule paramétrique.

RÉUNION DE L'AGENCE NATIONALE D'INFORMATION UNIVERSITAIRE DU 19 SEPTEMBRE 1974

Après quelques phrases d'accueil, M. LOUGOVOY rappelle la réunion du 18 juillet. Il indique que cette association ne se substitue pas aux organisations déjà connues mais qu'elle apporte de nouvelles informations aux parents et aux jeunes.

Il invite M. NYKERK à présenter l'Agence Nationale d'Information Universitaire qu'il dirige avec beaucoup de foi et de compétence.

Celui-ci résume l'existence de l'Agence Nationale d'Information Universitaire reconnue officiellement depuis peu de temps. Il en rappelle la création en 1969 à l'Université de NANTERRE, son extension d'année en année, ses liaisons avec l'O.N.I.S.E.P. et l'A.N.E. et la triple destination de cette nouvelle Agence Nationale d'Information :

- Orientation des étudiants en cours d'études (1^{er} cycle, 2^e cycle) ou à l'Université
- Recherche du 1^{er} emploi et de stages
- Formation complémentaire

A l'adresse des représentants des lycées et C.E.S. présents dans la salle il précise que bien que désireux d'aider les étudiants dans leur recherche de travail, il se défend de limiter ses propositions à de « petits boulots » car c'est procurer une main d'œuvre flottante et non qualifiée aux entreprises, souvent au détriment de l'intérêt réel des postulants.

Il constate également que beaucoup de jeunes veulent faire de l'artisanat et perdent de vue l'essentiel de la fonction de l'université. C'est pourquoi il a été amené à rechercher des débouchés en liaison avec l'A.N.E. et avec plusieurs centaines d'entreprises. « Il faut repenser la politique des stages et faire la différence entre stage de qualification, stage de formation et stage de production, et non faire des jeunes « des gens assistés ».

L'A.N.I.U. aide l'étudiant

1^o à rédiger son curriculum vitae
2^o organiser ses relations (conférences de presse, relation avec les entreprises, etc.)

Il rappelle à titre d'exemple certains possibilités :

- demande de personnel administratif pour Préfectures et Mairies
- places vacantes dans les organismes administratifs locaux de province.

Comme une certaine instabilité est reprochée aux étudiants, l'A.N.I.U. pense aussi les aider en organisant des minitables rondes où ils rencontreront des avocats, des conseillers juridiques, des médecins, etc., pour mieux connaître les métiers.

M. LOUGOVOY pense que l'on pourrait ouvrir périodiquement la Mairie à l'A.N.I.U. mais qu'au préalable les responsables de liaison (A.P.E., Enseignants) devraient recenser auprès des parents concernés, les questions à poser et pour avoir un échantillonnage des demandés à tous niveaux, préparer une liste d'interviews publiques ou privées.

Le directeur d'un C.E.S. de la Ville aborde le sujet des jeunes étudiants qui sont prêts à démissionner si on leur offre un emploi lucratif. Il souhaite qu'il y ait un filtre.

M. NYKERK répond que l'Agence ne propose jamais une seule solution mais plusieurs.

Il prie ensuite les personnes présentes de lui poser des questions :

— Une étudiante en kinésithérapie s'inquiète des débouchés. Il la mettra en relation avec une organisation habilitée.

— Un professeur de mathématiques expose sa situation personnelle.

— Un Conseiller Municipal de Saint-Cloud parle des périls d'une orientation mal conduite, qui favorise les échecs dans les entreprises. Il demande également ce qui peut être fait pour la formation des femmes qui veulent reprendre le travail.

M. NYKERK pense qu'il y a deux aspects dans cette dernière question :

- la formation proprement dite
- les possibilités de travail

et qu'il faudrait organiser une sorte de Bureau d'Intérim à mi-temps. Il pourrait en être question dans la prochaine réunion si on parvient à trouver une centaine de personnes intéressées.

Un échange de vues a lieu ensuite suivi d'une discussion sur les Conseils d'Orientation au niveau de la 3^e et sur l'information au niveau du 1^{er} cycle avec possibilités de stage rénuméré.

M. LOUGOVOY évoque la question des 10 % et des possibilités d'information sur certains métiers appréciables pour tout le monde que pourrait apporter l'A.N.I.U. Il pense qu'il serait intéressant, à l'occasion, d'un carrefour ou d'une opération « portes ouvertes » au lycée, de sensibiliser les jeunes, leurs parents. Il souhaite que M. NYKERK puisse organiser une confrontation avec les personnes qui ont la possibilité d'employer les jeunes concernés et de diffuser ensuite l'information.

On peut donc, pour ces différentes éventualités, préparer des actions concrètes, organiser des carrefours de carrières et construire un groupe de réflexion à l'échelon local.

Le Président des A.P.E. approuve le projet mais souligne que l'information doit être acheminée par « l'intermédiaire des familles lorsque c'est possible ». M. LOUGOVOY termine la réunion en évoquant ce qui pourrait être la prochaine réunion de l'Agence Nationale d'Information Universitaire après que les participants et personnes concernées aient repris directement contact avec l'Agence Nationale d'Information Universitaire (71, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, Tél. 266 66.82) après avoir préparé le terrain suivant les lignes indiquées ci-dessus.

C'est le 22 juillet dernier que les membres du Conseil Municipal de Saint-Cloud ont décidé le principe d'une collecte de vieux papiers sur le territoire de notre commune.

L'étude et l'organisation de ce ramassage ont été confiées à M. VOIZARD qui, dès le mois de septembre, a pris contact avec différentes sociétés spécialisées en la matière.

Après une concertation approfondie entre M. VOIZARD, M. LE LUHANDRE, Maire adjoint chargé des Finances, le Directeur des Services Techniques de la ville et des représentants de la S.O.G.E.M.U., le système retenu est le suivant : la S.O.G.E.M.U. concessionnaire pour l'enlèvement des ordures ménagères, assurera, parallèlement au ramassage des encombrants, la collecte des vieux papiers aux jours indiqués sur le plan ci-annexé.

Ce mode de ramassage, qui fonctionnera à partir du 1^{er} janvier 1975, sera susceptible d'aménagements, l'expérience aidant.

LES RESSOURCES APPORTEES PAR CETTE RECUPERATION SERONT INTEGRALEMENT VERSEES AU BUREAU D'AIDE SOCIALE.

APPEL AUX CLODOALDIENS

Dans sa séance du 18 novembre 1974, le Conseil Municipal a décidé d'organiser un ramassage spécial de vieux papiers et cartons.

La Société Concessionnaire d'enlèvement des ordures ménagères de la ville est chargée de cette collecte, dont le produit est exclusivement réservé aux œuvres sociales de la ville.

Un arrêté municipal fixe les modalités de fonctionnement de ce service de ramassage.

Afin d'assurer la pleine réussite de cette opération qui apportera une aide substantielle aux Clodoaldiens les plus défavorisés, il est demandé à tous les habitants de participer activement à cette action de solidarité, en réservant exclusivement leurs papiers et cartons à la collecte municipale.

D'avance nous vous disons merci.

Le Maire,
J.-P. FOURCADE

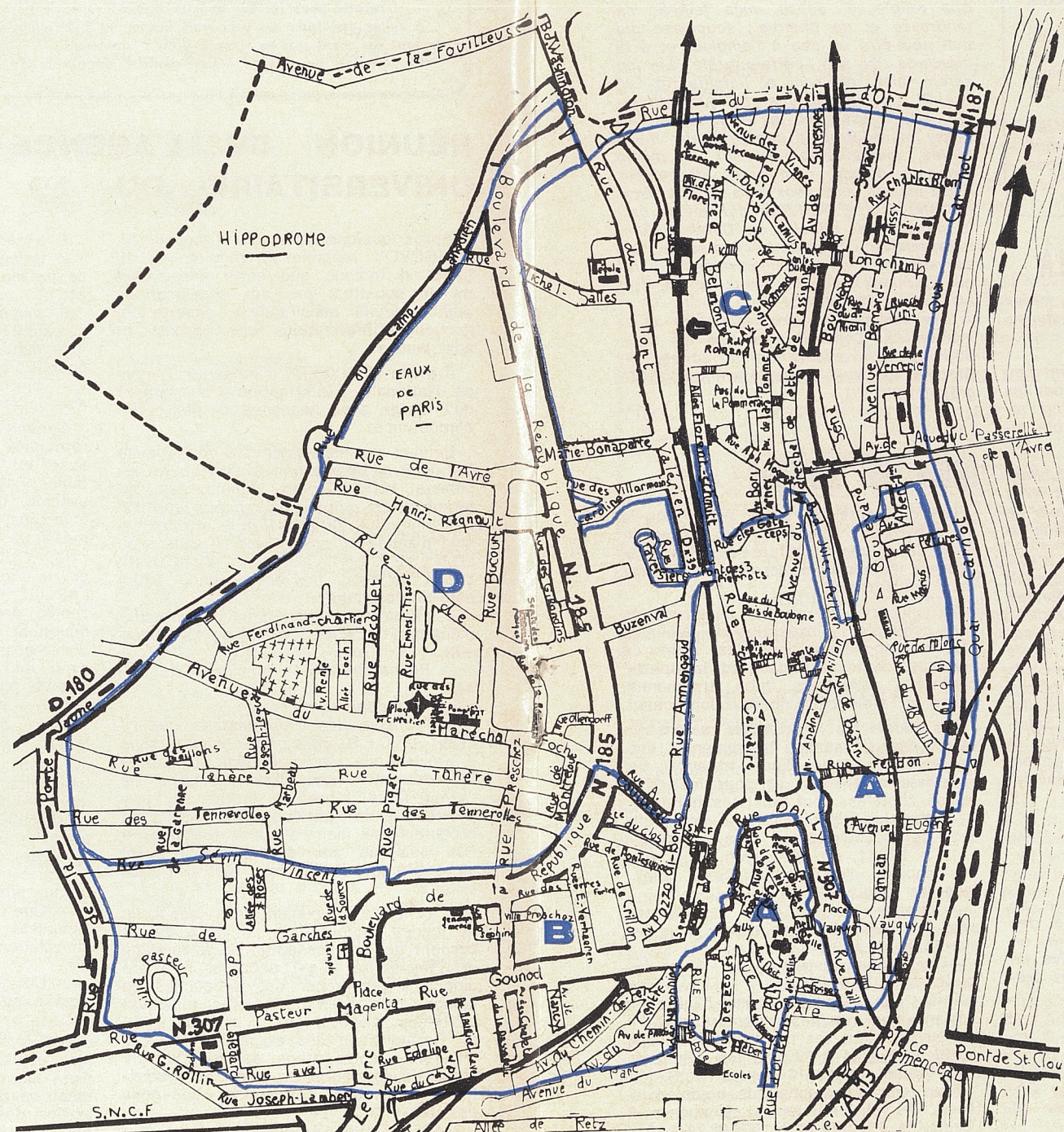
ARRÊTÉ

CONCERNANT LA COLLECTE DES VIEUX PAPIERS ET CARTONS AU PROFIT DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD

La Maire de la Ville de SAINT-CLOUD,
VU le Code de l'Administration Communale,
VU le Règlement Sanitaire Départemental,
Considérant que la récupération des Vieux Papiers et Cartons pourrait être faite au profit des ŒUVRES SOCIALES et présente donc un intérêt certain pour la population de SAINT-CLOUD,

Considérant par ailleurs que le chiffonnage dans les poubelles est insalubre et que le démarchage à domicile d'Entreprises privées est de nature à troubler l'ordre public.

COLLECTE DES VIEUX PAPIERS



ARRETE :

Art. 1^{er}. — La collecte de vieux papiers et cartonnages est confiée à la Société Concessionnaire du service d'enlèvement des ordures ménagères. La dite collecte est faite au profit des ŒUVRES SOCIALES de la VILLE,

Art. 2. — Pour faciliter le ramassage des vieux papiers et cartons, le territoire de la Ville est divisé en 4 ZONES, suivant plan joint au présent Arrêté, et les tournées sont organisées parallèlement le jour de l'enlèvement des encombrants,

Art. 3. — Les jours de collecte seront les suivants à partir du 1^{er} JANVIER 1975 :

- ZONE A — 2^e et 4^e lundi
- ZONE B — 2^e et 4^e mardi
- ZONE C — 2^e et 4^e mercredi
- ZONE D — 2^e et 4^e jeudi

Art. 4. — Le chiffonnage dans les poubelles et le ramassage à domicile par toute autre entreprise sont interdits sur le territoire de la Ville de SAINT-CLOUD,

Art. 5. — M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, M. le Commissaire de Police, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent ARRETE.

Fait en Mairie de SAINT-CLOUD,
Le 9 NOVEMBRE 1974,
Le Maire,
J.-P. FOURCADE

ZONE A

Rues Albert-1^{er}, Anatole-Hébert ; av. André-Chevillon ; rues de l'Arcade, Audé, de Béarn ; place Charles-de-Gaulle ; rue Dantan ; place Deville ; rues du Dix-Huit-Juin, du Docteur-Desfossez, des Ecoles ; place de l'Eglise ; rue de l'Eglise ; av. Eugénie ; rues Feudon, Gaston-Latouche, de l'Hospice, Jeanne ; bd Jules-Peltier ; rue de la Libération ; pas. des Lilas ; av. Marius-Franay ; sente des Milons ; rues des Milons, de Nogent, d'Orléans ; av. du Palais ; place du Pas-de-Saint-Cloud ; rues des Patures, Pavée, de Rouen, Royale ; bd Sénard - de la rue du 18 juin à la rue de l'Aqueduc ; place Silly, rue Vauguyon.

ZONE B

Rues du Bois-de-Boulogne, du Calvaire, du Centre, des Chalets, du Chemin-de-Fer ; sente du Clos ; rues du Commandant-Lareinty, Crillons, Dailly, Edeline, Emile-Verhaeren, Florent-Schmitt ; allée des Frênes ; rues de Garches, Gaston-Rollin, des Gâte-Ceps ; av. du Général-Leclerc ; rue Gounod ; Sq. Joffre ; rues Joséphine, Joseph-Lambert, Laval, Lelégard ; place Magenta ; av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny - de la rue des Milons au bd J.-Peltier ; av. des Marronniers, Maurice-Ravel ; rue de Montesquiou ; av. de Nancy, du Parc, de Paris, de la Passerelle ; rue Pasteur, villa Pasteur ; av. du Pavillon-Sévin ; rue de la Porte-Jaune - de la rue Pasteur à la rue Sévin-Vincent ; rue Pozzo-di-Borgo ; imp. Preschez ; rue Preschez - de la rue Gounod au bd de la République ; bd de la République, de pl. Magenta à la rue Coutureau ; allée des Roses, rues de la Source, des Terres-Fortes.

ZONE C

Av. Alfred-Belmontet, Alphonse-Moguez ; rue de l'Aqueduc ; bd Bernard-Palissy ; rue Bory-d'Arnex, quai Carnot, av. Caroline, rue Charles-Blum, av. Cicérone, Clodoald ; pas. Coteaux ; rue du Docteur-Nicoli ; av. Duval-le-Camus, Flore, de Longchamp ; rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny - du bd J.-Peltier à l'av. de Suresnes ; rues Marie-Bonaparte, Michel-Salles, du Mont-Valérien, du Pierrier, de la Pomme-raie ; pas. de la Pomme-raie ; av. Romand ; pl. Santos-Dumont ; bd Sénard - de la rue de l'Aqueduc à la rue du Val-d'Or ; av. de Suresnes ; rue Traversière ; sente des Trois-Pierrots ; rues du Val-d'Or, de la Verrerie ; av. des Vignes ; rues des Villarmains, des Viris, de l'Yser.

ZONE D

Rues Alexandre-Coutureau, Armangaud ; passerelle Avre ; rues de l'Avre, Bucourt, de Buzenval, du Camp-Canadien ; allée du Cottage-Picard ; rues Ernest-Tissot, Ferdinand-Chartier ; allée Foch ; av. de la Fouilleuse ; chemin Fouilleuse ; rues des Gaillons, de la Garenne, des Girondins ; place Henri-Christien ; rues Henri-Régnauld, Jacoulet, Joseph-Leguay ; allée de Longchamp ; rue Marbeau ; av. du Mal-Foch ; rues de Montretout, Paul-Ollendorff, Pigache ; sente des Pommiers-Rouges ; rue de la Porte-Jaune - de la rue Sévin-Vincent à la rue du Camp-Canadien ; rue Preschez - du bd de la République à l'av. du Maréchal-Foch ; rue de la Redoute ; allée René ; rue René-Weill ; bd République - de la rue Coutureau à l'av. de Suresnes ; rues Sévin-Vincent, Tahère, des Tennerolles, des Villes-Jumelées ; bd Washington.

VIE CULTURELLE

THEATRE A SAINT-CLOUD

Dans le cadre des Fêtes de Saint-Cloud était donnée le mardi 17 septembre à l'Auditorium de l'Ecole Allemande, une représentation théâtrale des Spectacles Française DELILLE (ex-Sociétaire de la Comédie française).

Au programme « UNE VISITE DE NOCES » d'Alexandre Dumas fils et les « CEUFS DE L'AUTRUCHE » d'André Roussin.

Jeunes et moins jeunes étaient venus applaudir cette brillante Compagnie.

La « VISITE DE NOCES » d'Alexan-

dre Dumas fils, enlevée avec brio par les artistes fit apparaître un sourire amusé sur le visage des plus jeunes, et les plus âgés revivaient avec émotion ces qu'avaient pu être les amours désuètes de leurs grand'mères.

Le sujet de la pièce d'André Roussin, plus délicat mais plus actuel demandait aux interprètes une finesse et une intelligence qu'ils déploierent à la mesure de leur grand talent.

Excellente soirée pour tous qui se déclarèrent enchantés et remercièrent vivement les organisateurs de leur avoir procuré un plaisir de qualité.

LES CONCERTS DE ST-CLOUD

A la suite des erreurs qui se sont glissées dans l'un des paragraphes de notre article précédent, nous sommes amenés à préciser le calendrier de nos prochaines manifestations :

MERCREDI 15 janvier, à 21 heures, le Quatuor instrumental Maxence LARRIEU (Mairie de Saint-Cloud).

SAMEDI 1^{er} février, à 21 heures, en collaboration avec l'Ecole de Musique, un concert du G.E.R.M.-Groupe d'expérimentation et de recherche musicale (Mairie de Saint-Cloud).

SAMEDI 1^{er} mars, à 21 heures, Orchestre Jean-François PAILLARD (Eglise Stella Matutina). Nous attirons l'attention sur ce concert qui, en raison de la date choisie et du programme (Haendel, Bach, Rameau — avec des extraits des Indes Galantes dont l'enregistrement intégral par cet orchestre vient de paraître — et Mozart) s'adresse à l'auditoire le plus large, et en particulier aux jeunes. C'est pourquoi nous souhaitons que ceux-ci viennent nombreux pour maintenir ce lien si nécessaire entre les artistes et le public que permet, mieux que le disque, la PARTICIPATION à un concert.

DIMANCHE 27 avril, à 15 h 30, aura lieu la Deuxième Rencontre Chorale de Saint-Cloud, avec la participation de toutes les chorales de notre ville (en particulier celle de l'Ecole Allemande) et le concours de la chorale et de l'orchestre d'élèves de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de Boulogne-Billancourt.

Enfin, nous espérons présenter en mai, en liaison avec la M.J.C. un concert de Jazz dont le programme est à l'étude. Cette saison aura ainsi permis de faire un certain nombre d'expériences qui nous permettront, nous l'espérons, de partir de bases solides pour l'organisation de la saison suivante.

Le Président: Jean-Marc DEHAN

LE 19 SEPTEMBRE A STELLA

Le 19 septembre, l'Eglise Stella Matutina recevait l'Ensemble vocal Guillaume DUFAY.

De nombreux parisiens occupaient peu à peu les travées, bientôt rejoints par les clodoaldiens pour écouter les cinq remarquables chanteurs de l'Ensemble dirigé par Arsène DEBOIS.

Les mélodies recueillies ou « jubilante » du chant grégorien alternaient avec les conduits et les organa de l'Ecole de Notre-Dame, rendus par une exécution vivante, parfois majestueuse.

Le public de tous les âges qui écoutait avec une remarquable attention, attendait sans doute un programme plus étoffé ; cependant il ne ménagea pas ses applaudissements, encouragement bien mérité pour Bernard BONALDI et Jean-Louis PETIT. En effet leur choix pour ce concert de Stella Matutina ainsi que leur collaboration avec les « Concerts de Saint-Cloud » ont reçu l'approbation de tous et nous font souhaiter semblables manifestations au cours de la prochaine saison.

DUO KRIVINE-IVALDI

Quand on déplore, avec nombre de mélomanes, la raréfaction actuelle des formations de musique de chambre, on ne peut que se réjouir de l'initiative de l'Association des Concerts, qui nous présente en trimestre deux duos :

— violon et piano,

— hautbois et piano.

Le 16 septembre, nous écoutons le violoniste E. KRIVINE et le pianiste Ch.IVALDI interpréter Mozart, Debussy et Brahms.

C'est avec Mozart que le genre se transforme : les deux instruments prennent une égale importance ; aucun n'est réduit au rôle d'accompagnateur. Chaque interprète met en valeur son génie particulier.

Ainsi dès l'Andante de Mozart, E. KRIVINE put-il déployer sa souplesse de jeu serpentine, étirant une méditation presque religieuse, dense mais feutrée de tendresse et de charme ; souplesse qui nuit peut-être un peu à l'ampleur et à la plénitude du son, parfois grêle. Le jeu serein, aisé, puissant et limpide de Ch.IVALDI, lui donnait une réplique admirable. Mais c'est dans les sonates de Debussy et de Brahms que les deux interprètes, merveilleusement sur la même longueur d'onde, montrèrent le meilleur d'eux-mêmes. Les yeux clos sur sa rêverie intérieure, E. KRIVINE donnait de cette musique si difficile de Debussy, une interprétation chatoyante, fantasque, en sauvage, puis pudiquement retenue, à laquelle faisait écho le jeu cristallin, fort et doux de Ch.IVALDI.

Une véritable ovation salua ce beau moment du Concert, ainsi que les deux derniers mouvements de la sonate de Brahms, proposée dans le même état de grâce.

F. JOLLY

ECOLE DE MUSIQUE

Les différents cours ont repris dès le 30 septembre, chaque élève retrouvant avec satisfaction, professeur, locaux et souvent mêmes horaires que l'année scolaire précédente.

La plupart des cours d'instruments sont complets à l'exception de quelques places disponibles dans les cours de hautbois, corne à pistons et trompette, clarinette, saxophone, tuba, trombone, violon et violoncelle, percussion, chant.

Par contre les inscriptions restent ouvertes pour l'ensemble instrumental (destiné aux élèves de l'Ecole et aussi aux candidats extérieurs) et pour les différentes chorales, dont voici les horaires :

— chorales d'enfants : tous les lundis à 17 h 15 à la piscine ; tous les mardis à 17 h 15, 11, rue Vauguyon,

— chorale d'adultes (A Cœur Joie) : tous les lundis à 20 h 45 à l'Ecole,

— chorales d'après-midi (en liaison avec les clubs de l'Age d'Or) : tous les mardis à 14 h 30 à l'Ecole ;

— ensemble instrumental : tous les jeudis à 18 h à l'Ecole.

Enfin, une nouvelle classe d'initiation à la musique avec instrumentarium ORFF est ouverte tous les mercredis à l'Ecole, de 10 h 30 à 11 h 30 pour les débutants de première année (6 ans environ).

Pour tous renseignements complémentaires, ne pas hésiter à téléphoner à l'Ecole de 17 h à 19 h, 771 08.74.

CONCERT INAUGURAL

Le concert inaugural de l'Association des Amis du Grand Orgue de l'église Stella Matutina fut, comme il se devait, un récital d'orgue le 20 octobre dernier.

René SAORGIN, Grand prix du disque 1974, l'un des tous premiers orga-

nistes français actuels, gratifia les auditeurs venus l'écouter d'un programme dont l'homogénéité classique allant de FRESCOBALDI à J.-S. BACH, convenait tout particulièrement aux qualités propres à cet orgue, qu'il sut mettre en valeur avec son talent reconnu unanimement remarquable; qu'il en soit cordialement remercié.

L'association s'emploie à prévoir quelques concerts musicalement va-

riés et de très haute qualité. Elle espère en particulier pouvoir avoir prochainement le concours de la Chorale AUDITE NOVA de Jean SOURISSE appréciée au point que la première émission de reportages des 8^e chorales de VAISON-LA-ROMAINE, dont le succès fut sans précédent, nous la fit entendre. A ce même concert Marie-Louise GIROD fera retentir à nouveau l'orgue.

CARNET

ORDRE NATIONAL DU MERITE

Chevalier :

Mme Antoinette HOUSSARD.

DECRETS PORTANT PROMOTION ET NOMINATION
DANS L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES

Officier :

Mme Christiane VENOT-THOMAS, Directrice du Collège d'Enseignement Technique Santos-Dumont.

Chevaliers :

M. Claude AFCHAIN, maître assistant à l'Ecole Normale Supérieure.

Mme Juliette BONHOURE, Ecole Normale Supérieure.

Mme Lucie MARTIN-DUVERNY, Directrice du Collège d'Enseignement Secondaire, 6 bis, rue Gounod, Saint-Cloud.

Mme Simone MATTEI-EYMERIC, Professeur agrégé, Lycée Florent-Schmitt, 110, bd de la République.

REMISE DES DIPLOMES DE LA MEDAILLE D'HONNEUR
DU TRAVAIL

DU 12 OCTOBRE 1974 EN MAIRIE A 11 H 30

Echelon d'argent :

Mme Lucette AMPRINO, M. André ASTIER, Mme Madeleine BAHUET, M. Jean-Louis BERTHET, Mme Ginette CANNET, Mme Odette CLOT-GODARD, Mme Marie-Joséphine COLLET, M. Guy DALY, M. Firmin DELMAS, Mme Carmen DELOR, Mlle Lucienne DELOUCHE, Mme Odette DESMARD, M. Roland GAUNARD, M. Jean-Pierre HITTER, M. Yves JACOB, M. Yves KERANGUEVEN, M. Jacques LEMOULT, M. Pierre LODOYER, Mlle Marcelle MANSION, M. Louis MAURIAC, M. Arnaud de MINVIELLE, Mme Simone PARISOT, M. Gabriel PAVAGEAU, Mlle Suzanne PINCEBOURDE, M. Jean POIRET, M. Georges PRIARONE,

Mlle Rose-Marie RAPALLI, M. Bernard RENAUD, M. François ROBIN, M. Jacques de RODELLEC, M. Jean PORET, M. José RUIZ, Mme Josette SIMONIN, M. Yvon SOUILLET, Mme Julia TELLIER, M. Jacques VANDROME, Mme Albertine VENOSI, M. André VEYRAT-MASSON.

Echelon argent-vermeil :

M. Marcel ADAM.

Echelon vermeil :

M. Edmond d'AURIOL.

Echelon argent-vermeil :

Mme Françoise COBIGO.

Echelon vermeil :

M. Paul de la SOUDIERE, M. Emile FLEURY, Mme Andrée FONTALIRAND, M. Joseph GOAN, Mme Paulette GOUJON, M. Etienne LEFEVRE, M. Pierre LEFEVRE, Mlle Louise MONIN.

Echelon argent-vermeil :

M. Yves NICOLAS.

Echelon vermeil :

M. Raymond RICHY, Mlle Madeleine RIVIERE, M. Henri SONNTAG, M. Vladimir WITTENBERG.

Echelon or :

M. Anastasio FRAILE, Mme Odette RAMEY, M. Fernand VALLEE.

MEDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE

M. François CZOSNOVSKI.

MEDAILLE D'ARGENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

M. Emile DOMALAIN, ancien chef de garage à Saint-Cloud.

MEDAILLE DE L'AERONAUTIQUE

M. Bernard-Auguste CHRETIENNE, Chef de département, cadre technique Société Marcel DASSAULT Breguet Aviation, Saint-Cloud.

DERNIERE MINUTE

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque, installée dans un cadre exceptionnel rue Dailly, offre actuellement à ses 2 000 adhérents un choix de :

— 17 000 ouvrages : récits d'imagination, biographies, livres de voyages, art, philosophie...

— et 45 titres de périodiques.

Les personnes qui souhaitent étudier « sur place », ont à leur disposition un certain nombre de dictionnaires, encyclopédies et manuels toutes disciplines.

Quant à la section enfantine où l'on trouve romans, contes, albums aussi bien que livres d'histoire ou de sciences, elle accueille les enfants dès l'âge de trois ans.

Afin de développer ses activités, la bibliothèque organise, chaque année, des « visites-conférences » ; pour 1975, le cycle prévu comprend :

— Chateaubriand et la vallée aux loups ;

— Rousseau à Montmorency ;

— Zola et les soirées de Médan.

Rappelons, pour ceux qui ne sont pas encore inscrits à la bibliothèque, qu'ils peuvent emprunter des livres à domicile, moyennant une cotisation annuelle de 10 F. La bibliothèque est ouverte de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h, excepté le dimanche, lundi et vendredi après-midi.

Si vous voulez nous aider à enrichir notre fonds, ne jetez plus vos livres ; faites-en don à la bibliothèque, à condition qu'ils soient encore en très bon état.

ACTIVITES PHYSIQUES

DU 3^e AGE

Le Comité de la Croix-Rouge, les Clubs de l'Age d'Or et la Maison de l'Amitié, ont donné le 13 novembre une réunion d'information. Au cours de celle-ci, des responsables d'Organismes spécialisés dans les Activités Physiques du 3^e Age, ont confirmé le mieux-être ressenti par les bénéficiaires de ces activités, prati-

qués sous la direction d'Educateurs Physiques compétents. L'assistance a été très intéressée et une information plus complète sera donnée dans le prochain bulletin.

A Saint-Cloud, gymnastique et natation se pratiquent déjà :

Le mardi, de 11 h 30 à 13 h, à la piscine, rue du Mont-Valérien.

NOUVELLE ASSOCIATION QUI SE CONSTITUE AU SEIN DE LA M.J.C.

« Association de production et de réalisation de films distribués en circuit non commercial » ARC-FILMS.

Siège social : 14, rue des Ecoles.

Président : M. Jean Antoine RODRIGUEZ.

Vice-Président : M. Yves TRAUGER, 175, boulevard de la République, Saint-Cloud.

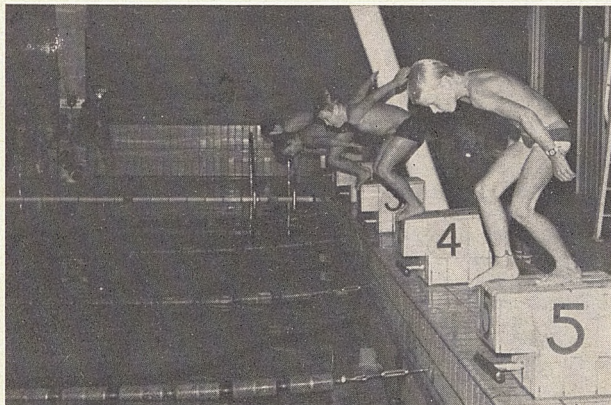
Pas encore parue au « Journal Officiel ».

SPORTS

□ LA NATATION EN FÊTE

Le samedi 28 septembre 1974, à l'occasion de la fête patronale de Saint-Cloud, la section natation de l'U.A.S. a organisé divers jeux et courses en la piscine de l'ensemble sportif des Tourneroches, rue du Mont-Valérien.

M. LOUGOVOY, Maire adjoint aux sports et à l'enseignement, M. le Docteur L. TOTY, Conseiller Municipal, Président de l'Association pour la gestion de l'ensemble sportif, et Mme, MM. LEYMARIE et GUAY, Conseillers Municipaux, ainsi que Mme FOURCADE, honorèrent de leur présence cette sympathique réunion qui permit de montrer à tous les résultats du sérieux travail effectué par cette section présidée par Mme MOINARD.



Première course pour nos jeunes nageurs



M. LOUGOVOY, Dr TOTY et Mme, M. ROHOU du service des Sports félicitent les gagnants : Mlles CHAUDRON et VIDART, MM. H. CRIELS et SAMELSON



Mme FOURCADE, MM. LOUGOVOY, GUAY et la lauréate féminine Mlle BONNEFOY



Michel ROUSSEAU, champion d'Europe, vice-champion du monde était venu encourager nos nageurs. Vous le voyez très entouré après la « défaite » qu'il a subie devant Franck SAMELSON (course par élimination)
Au cours d'une brève allocution M. LOUGOVOY lui remet la médaille souvenir de la ville de Saint-Cloud



M. LEYMARIE, Conseiller Municipal, vice-Président de l'Association exprime sa joie de voir les jeunes se consacrer au sport

VOLLEY- BALL

Après quelques années de sommeil, la section Volley-ball de l'U.A.S. Saint-Cloud redémarrait en octobre 1972.

Sous l'impulsion de ses nouveaux dirigeants, MM. DOMALAIN et TAPPE, la section prenait aussitôt son essor. Débutant en division « Honneur », l'équipe masculine sénior devait rapidement après des succès suivis et mérités, accéder à la division « Excellence ». Elle s'est, l'année dernière, entourée de deux autres équipes : 1 masculine et 1 féminine, dont les résultats pour la première année de compétition (1973-1974) s'avèrent très prometteurs. En effet, l'équipe féminine « invaincue » la saison dernière, opère cette année en « Excellence » et les débuts de notre équipe juniors-masculins courant 1974, sont bons dans l'ensemble, compte tenu de leurs premiers résultats en championnat (4^e sur 10).

Aussi la nouvelle saison 1974-75, qui vient tout juste de démarrer, se présente sous des auspices favorables.

Entraînements : les séances d'entraînement ont lieu à la salle omnisports rue Marie-Bonaparte, aux heures et jours suivants :

— mardi de 18 h à 19 h 30 : équipes féminines et masculine juniors ;

— mercredi de 20 h 30 à 23 h : masculins séniors-juniors ;

— jeudi de 18 h 30 à 20 h : féminines.

Les rencontres ont lieu :

— samedi après-midi : féminines et juniors masculins (de novembre à avril) ;

— dimanche matin : masculins (novembre à mai).

L'encadrement est assuré par des entraîneurs qualifiés : 2 responsables pour les jeunes et J.C. TAPPE pour les séniors masculins.

Le volley-ball est un sport qui exige certaines aptitudes physiques, ainsi qu'un entraînement assez régulier, un esprit d'équipe total, mais procure une réelle détente sportive. Les jeunes, attirés par cette discipline, peuvent la pratiquer dès l'âge de 14-15 ans, ceci sans aucun risque.

Pour tous renseignements concernant le volley, il est possible de s'adresser aux responsables, aux jours et heures d'entraînement indiqués ci-dessus, ainsi qu'au bureau des sports de la Mairie.

La nouvelle saison 1974-1975 démarre et les responsables sont à votre entière disposition pour vous renseigner et vous conseiller, notamment le président de la section : Jean-Claude TAPPE, 187, boulevard de la République, Saint-Cloud - Tél. 771 87.34.

□ GRAND PRIX INTERNATIONAL CYCLISTE DE SAINT-CLOUD



La traditionnelle remise du bouquet au vainqueur Jack BOYER, par une charmante jeune fille en présence de M. MAZEAUD, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, de M. le Maire, de M. LOUGOVOY, Maire-adjoint chargé des sports, de MM. VOIZARD et LEYMARIE, Conseillers Municipaux, MM. DESAIX et SANCAROLLI de la Fédération française de cyclisme

Le 45^e Grand Prix Cycliste de Saint-Cloud et le Prix Louis DURIS se sont déroulés le 21 septembre. Cette manifestation annuelle qui se dispute pendant les fêtes patronales a remporté cette année son succès habituel.

Il y avait en effet, beaucoup de monde sur le circuit de 3,200 km qui empruntait le boulevard Sénard, avenue du Maréchal-de-Lattre, avenue A.-Moguez, avenue A.-Belmontet à Saint-Cloud, les rues de la République, J.-J. Rousseau et Garibaldi à Suresnes.

A 11 h 30 fut donné le départ du Prix Louis DURIS (en mémoire de l'organisateur du grand Prix Cycliste de Saint-Cloud) qui réunissait 71 coureurs. Cette course vit la victoire de JACKEL du Rueil A.C.

A 15 h 30, sous la présidence de M. FOURCADE, Maire, et en présence de M. MAZEAUD, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, de M. BAUMEL, député, ancien Ministre et de M. LOUGOVOY, Maire adjoint chargé des sports, d'autres personnalités

dont M. ANTONAT, citoyen d'honneur, ainsi que les membres du Conseil municipal, Geneviève GAMBILLON, championne du monde de cyclisme sur route 1972-1974, donnait le départ du Grand Prix Cycliste.

Cette épreuve qui réunissait 83 coureurs nationaux et internationaux appartenait à des clubs prestigieux tels que Curighem Sportif (Belgique), R.C. Adler de Cologne (Allemagne), l'A.C.B.B., fut très animée notamment par le Belge COPPERS qui passa en tête durant plusieurs tours. Dans le dernier tour les sociétaires de l'ACBB se portèrent en tête pour faire triompher l'un des leurs, l'Américain Jack BOYER.

A l'issue des classements, un vin d'honneur fut offert aux personnalités présentes auxquelles s'étaient joints MM. CHARTIER, vice-Président de la section cycliste locale, SANCAROLLI, Président du C.I.F., DESAIX, Président de la F.F.C. et M. Jean LE GALEZE, trésorier de la section cycliste organisatrice de cette épreuve.



M. le Maire de Saint-Cloud avec à ses côtés Mlle GAMBILLON, championne du monde de cyclisme sur route, s'apprentent à donner le départ

(Cliché D. Bassinet)

ATHLETISME

DEUX BRILLANTES MANIFESTATIONS

Le 21 septembre au stade du Pré-Saint-Jean avait lieu la réunion de clôture de la saison de la section d'athlétisme de l'U.A.S. Saint-Cloud.

Il s'agissait de la quatrième compétition de l'année, organisée par notre club local dans le cadre de la Ligue de l'Île-de-France d'athlétisme.

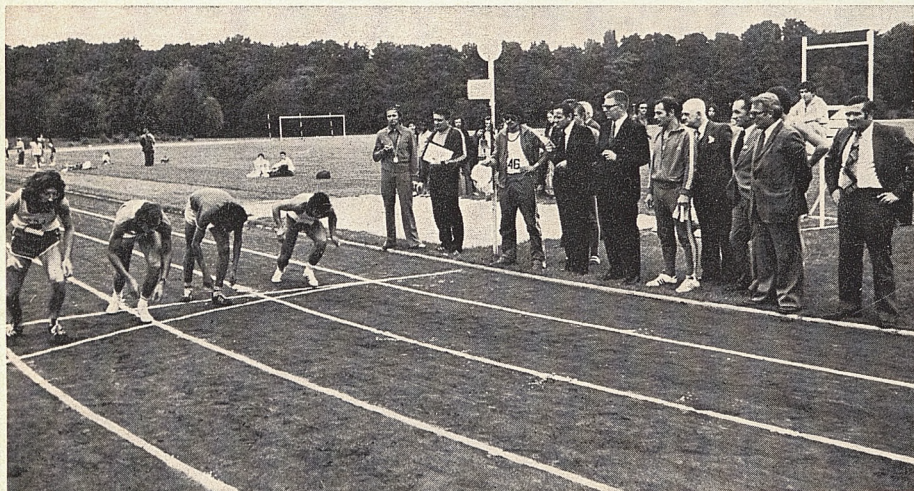
Si les réunions du printemps attirèrent la participation de plusieurs centaines d'athlètes, la manifestation du 21 septembre réunit moins de concurrents, les rentrées scolaires et universitaires en étant sans doute la cause principale.

Les sportifs et dirigeants eurent l'agréable surprise de recevoir la visite du secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports accompagné du Maire, du Maire adjoint chargé des sports et de différentes autorités, venus encourager nos sportifs.

Rappelons qu'une délégation de ces athlètes s'est déplacée à Frascati (Italie) du 11 au 16 septembre dernier.

Ce déplacement organisé dans le cadre du jumelage de nos villes, a permis à nos jeunes de faire un beau voyage et de se mesurer avec des concurrents étrangers. Si nos garçons et filles se sont bien amusés, ils ont également pris très au sérieux la rencontre d'athlétisme puisqu'ils ont obtenu de bons résultats en rapportant notamment au cours des épreuves : 2 médailles d'argent, 2 médailles de bronze et une excellente seconde place dans le relais.

Souhaitons-leur de réaliser ailleurs des performances aussi marquantes.



Le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, le Maire de Saint-Cloud au départ d'une course

(Cliché D. Bassinet)

NAUTISME :

□ LES SIX HEURES DE SAINT-CLOUD

Le dimanche 29 septembre, pour la clôture sportive des fêtes patronales, la Régate-phare annuelle du club nautique de Saint-Cloud, s'est courue entre la passerelle de l'Avre et le pont de Suresnes, devant une assistance nombreuse et passionnée.

On y remarquait la présence de Mme FAUQUENOT et de M. LEY-MARIE représentant le Conseil municipal, M. HARDY, inspecteur départemental à la Jeunesse et aux Sports, M. TOUREAU, secrétaire général adjoint de la Fédération française de voile, ainsi que d'autres personnalités.

Cette année une seule manche de 6 heures, réunissait le matin sur la ligne de départ 32 bateaux de plusieurs clubs.

Pour ces 32 bateaux lancés dans la ronde des 6 heures, les quelques petits grains ne les ont pas

gênés, mais les caprices du vent, parfois calme, puis soufflant en rafales ou tourbillons, ont éprouvé les équipages.

On a vu un bateau désarmé, quelques bains forcés et un naufrage dans la plus pure tradition... l'équipage ne voulant pas quitter le bateau qui coulait.

Toute la régata s'est déroulée dans un grand esprit de camaraderie et sportivité. Bravo !

Dans la soirée, tout le monde s'est retrouvé pour la remise des nombreuses coupes et lots et salber le champagne.

Enfin pour clôturer cette journée, les participants au repas se sont réunis au foyer des sportifs mis à la disposition du club par la Mairie. Une soirée de gaieté et de bonne humeur qui aura laissé un bon souvenir à tous.

P.S. - Connaissez-vous l'existence du club nautique de Saint-Cloud ? face au n° 71, quai Carnot, base ouverte le samedi après-midi et le dimanche pour les sportifs de 14 à 78 ans (obligation de savoir nager).

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Mairie, bureau des sports.



◀ La régata est âprement disputée



Vue du bassin de Saint-Cloud, avec au fond le clocher ▶



◀ Au premier plan, la péniche-garage du Clud Nautique de Saint-Cloud. Sur le bassin, l'évolution des voiliers et au fond, à droite, on distingue le clocher de Saint-Cloud

MANIFESTATIONS COMMUNALES

□ SAINT-CLOUD ETAPE EUROPÉENNE



(Cliché D. Bassinet)

De gauche à droite on reconnaît : MM. KOECKLIN, LE LUHANDRE, John PATE, J.-P. FOURCADE, George RICHARDS, d'HAUTEVILLE

Le 5 septembre, débarquant d'un car qui les avait menés en Hollande, en Allemagne et aux Rencontres internationales du Réarmement moral à Caux, en Suisse, quarante Anglais ont été reçus par M. J.-P. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud, Conseiller général, plusieurs membres du Conseil municipal, et de nombreux habitants de Saint-Cloud.

Pour ce groupe britannique varié de Conseillers généraux, Conseillers municipaux, juges de paix, fonctionnaires municipaux, commerçants, médecins, etc., des Midlands et du Sud de l'Angleterre, ce voyage n'était pas que du tourisme.

« Nous avons senti qu'il nous fallait faire un effort pour sortir de nos préoccupations nationales et rencontrer nos proches voisins d'Europe », a expliqué M. John

Pate, Conseiller général du Yorkshire Sud. « A Caux, nous avons mieux compris les fondements moraux et spirituels de l'Europe ».

Le Conseiller municipal George Richards, de Norwich, a précisé : « Nous avons ensemble rédigé un appel à l'honnêteté dans la vie publique et la vie privée que nous allons largement diffuser dans notre pays à notre retour ».

Avec l'aide, parfois, de quelques membres de la colonie britannique de Saint-Cloud qui s'étaient offerts comme interprètes, les échanges se sont poursuivis autour d'un sympathique buffet dans une ambiance très chaleureuse.

Des adresses ont été échangées. Plusieurs clodoaldiens avaient hébergé des membres de la délégation. D'autres voulaient en avoir chez eux pour un repas. Mais le temps était venu pour les Anglais de repartir.

UN GROUPE DU C. F. A. E. REÇU EN MAIRIE

Lundi 7 octobre, M. LE LUHANDRE, Maire-adjoint de Saint-Cloud et Mme OHRESSER, Conseillère municipale, responsable du jumelage, recevaient dans la grande salle de la Mairie, en présence des membres de la Municipalité et du Conseil municipal de la Commune, un groupe de femmes du C.F.A.E. venues de Bad-Godesberg, ville jumelée de Saint-Cloud, conduites par leur Présidente Doktor MARCKEN.

C'est avec une très grande joie qu'elles virent arriver M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire, venu spécialement, malgré sa très lourde tâche, accompagné de Mme FOURCADE, dire sa sympathie pour ce genre de rencontres.

Dans son allocution, M. Jean-Pierre FOURCADE rappela les liens d'amitié qui unissent Saint-Cloud et Bad-Godesberg ainsi que l'excellent accueil qu'il a toujours trouvé en Allemagne dans cette ville.

Avant de boire le verre de l'amitié, Doktor MARCKEN pour la délégation allemande et Mme BOYER, Présidente du C.F.A.E. de Saint-Cloud, remercièrent M. le Maire pour cette très amicale cérémonie.

Notons, par ailleurs, que comme prévu, la réunion de rentrée eut lieu le 23 septembre. C'est par une bien triste nouvelle que Mme BOYER, Présidente, commença la réunion en annonçant la mort survenue le 29 août de Mme AMMERMANN, fondatrice du Cercle de Bad-Godesberg. Mme CLEMENT, qui était présente dit pour celles qui ne la connurent pas, tout ce que les Cercles doivent à cette femme admirable.

□ REMISE A MONSIEUR HARDOUIN DE LA MÉDAILLE DE VERMEIL DE LA VILLE DE PARIS

C'est à l'Hôtel de Ville de Saint-Cloud, au cours d'une cérémonie, simple comme il le désirait, que fut remise à M. HARDOUIN, la médaille de Vermeil de la Ville de Paris, le 28 octobre dernier.

Bien connu de nos concitoyens, par ses diverses activités dans notre Ville, depuis son enfance, M. HARDOUIN reçut cette médaille des mains de M. COLIBEAU du Conseil de Paris, associant ainsi Paris et Saint-Cloud « les deux patries sentimentales de M. HARDOUIN ».

M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire, a tenu dans son allocution à évoquer le riche passé de sa vie toute entière consacrée à des préoccupations professionnelles, culturelles, sociales. De son côté, M. COLIBEAU souligna le grand mérite de M. HARDOUIN et associa l'ensemble du Conseil de Paris à ses félicitations personnelles.

M. Jacques BAUMEL, député de la Circonscription, rappelant la grandeur

incomparable de ses fonctions, lui remit également la médaille de Bronze départementale et dit combien était modeste cette récompense au regard des grands services qu'il avait rendus à l'hôpital départemental Stelle à Rueil.

M. HARDOUIN très ému remercia vivement M. Jean-Pierre FOURCADE qui avait tenu à être présent malgré ses responsabilités nationales, ainsi que M. COLIBEAU et M. BAUMEL.

Il eut enfin des paroles pour M. ANTONAT, citoyen d'Honneur de la Ville qui était à l'origine de cette manifestation.

Les amis de M. HARDOUIN, nombreuses personnalités de la localité, de Paris, de Rueil et de Boulogne, du monde des arts et des lettres, des sciences, parmi lesquelles on remarquait particulièrement M. Jacques CHABANNES, Président Honoraire des gens de lettres étaient réunis, et se retrouvèrent autour du buffet qui clôturait cette soirée très réussie.



M. COLIBEAU du Conseil de Paris remet la médaille vermeil de la ville de Paris à M. HARDOUIN

□ JOURNÉE DU 11 NOVEMBRE

Répondant au souhait formulé par un certain nombre de légionnaires, la Mairie de Saint-Cloud a décidé d'offrir un drapeau à la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur du Comité de Saint-Cloud. A 9 h 45, ce 11 novembre, M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire, Conseiller Général des Hauts-de-Seine, le remit solennellement devant le Monument aux Morts, place Charles-de-Gaulle, au Président de l'Association, le Colonel Félix BRUNAU, Inspecteur Général Honoraire des Palais Nationaux, Grand Officier de la Légion d'Honneur, qui le confia alors au porte-drapeau entouré de sa garde d'honneur. Cette cérémonie à laquelle assistaient les Présidents des Associations d'Anciens Combattants, était placée sous la responsabilité de M. VOIZARD, Conseiller Municipal, et Président Départemental de l'Association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes.

A 10 h 15, en l'église du Centre, un service œcuménique était organisé par le Père MERCIER, curé de Saint-Cloud et par le Pasteur OBERKAMPF, avec la participation de la chorale de l'église du Centre.

Puis, à 11 heures, place Charles-de-Gaulle, ce fut l'hommage rendu aux morts, pendant lequel les Petits Chanteurs Versaillais interprétèrent l'hymne du Souvenir Français et la Marseillaise.

Après que M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire, le Président du Souvenir Français, et M. ANTONAT, citoyen d'Honneur de la Ville, eurent déposé des gerbes, les autorités départementales, les élus, et les anciens combattants, formèrent un

cortège et se rendirent au Monument de Montretout puis au cimetière. Des gerbes furent à nouveau déposées devant le Monument des Enfants morts pour la France, puis devant le Monument du Souvenir Français où M. ANTONAT offrit un drapeau à M. VILLE, Président du Comité Local du Souvenir Français. Pendant toutes ces cérémonies, les clairons et les tambours des C.R.S. assuraient les sonneries traditionnelles.

Tous se retrouvèrent à 12 h 30 au C.E.T. Santos Dumont pour le Repas du Poilu. En souhaitant la bienvenue aux personnes présentes, le Président du Comité d'Entente exprima sa satisfaction pour la réussite de ces manifestations, puis, au dessert, le Président de la Légion d'Honneur prit la parole et, dans

une courte allocution, exprima toute sa gratitude à M. FOURCADE qui, malgré ses lourdes charges, avait voulu témoigner par sa présence tout l'intérêt qu'il porte à ces cérémonies du souvenir. M. FOURCADE clôtura ce repas par quelques mots vibrants de sympathie pour les anciens combattants et dit combien il était heureux de se retrouver parmi eux. Il développa les enseignements que l'on peut tirer de l'anniversaire de la Victoire de 1918 et souligna le caractère exemplaire de l'effort et de la solidarité qui marquèrent cette période de notre histoire. Il fit le vœu que les Français retrouvent, maintenant qu'ils sont confrontés à de redoutables difficultés, le même élan de courage et de solidarité pour triompher de l'adversité.



(Cliché D. Bassinet)

LA FOIRE SAINTE-CROIX DE LESSAY

Lessay, petite ville de Basse-Normandie, détruite pendant la dernière guerre, et filleule de Saint-Cloud connaît une grande effervescence chaque année en septembre, lors de sa foire vieille de près de dix siècles. Pendant cinq jours, près de 300 000 visiteurs accourent dans cette bourgade qui compte pendant l'année à peine 1 500 habitants et se retrouvent sur la lande immortalisée par Barbey d'Aurevilly.

Manèges et attractions, bien sûr, mais aussi foire aux chiens, aux furets, aux volailles, aux bovins, aux moutons et surtout aux chevaux.

Chacun, qu'il veuille se distraire, « faire des affaires », ou même seulement regarder peut parcourir les allées, s'arrêter devant les saltimbanques, les tirs, les loteries, les auto-skooters, les diseurs de bonne aventure ou s'intéresser aux expositions de matériel agricole, d'ameublement, d'électro-ménager, avant de se rendre dans la célèbre allée gastronomique où les rôtisseurs proposent des gigots de pré-salé dont on peut se régaler, accompagné d'une bolée de cidre, avant de goûter le calvados du pays.

Le mercredi 11 septembre était la journée « officielle ».

M. LECOCQ, conseiller général et maire de Lessay, accueillait de nombreuses personnalités. Sénateurs, députés, conseillers généraux et chefs des services départementaux se retrouvaient autour des invités d'honneur, le colonel CUNNINGHAM, astronaute d'Apollo VII et sa femme, et M. VOIZARD, conseiller municipal de Saint-Cloud que, dans son discours de bienvenue, M. LECOCQ remercia chaleureusement « M. FOURCADE, ministre de l'Economie et des Finances, n'ayant pu, à son grand regret, être des nôtres, a bien voulu nous déléguer M. VOIZARD pour représenter la cité clo-



De gauche à droite : M. le Sénateur JOZEAU-MARIGNE (Président du Conseil Régional de Basse-Normandie, Président du Conseil Général de la Manche), Mme CUNNINGHAM et son époux le Colonel Walter CUNNINGHAM (astronaute d'Apollo VII). Derrière eux, leur ami M. ROULLAND, M. LECOCQ, Conseiller Général, Maire de Lessay, Maître BAUDOIN, Député-Maire de Granville, M. VOIZARD, Conseiller Municipal de Saint-Cloud représentant M. FOURCADE.

doaldienne à laquelle notre commune renouvelle en ce jour notre profonde reconnaissance pour sa bonté et sa générosité à une époque où notre petit pays n'était que ruines et tristesse ». Puis il lui demanda d'être le « Messager de Lessay auprès de M. le Ministre et de lui exprimer sa gratitude pour les sentiments d'amitié qu'il avait bien voulu transmettre ».

Puis, s'adressant au Colonel CUNNINGHAM, M. LECOCQ évoqua le 4 juin 1927, date de la visite de Lessay par Linbergh après qu'il eut accompli la traversée de l'Atlantique. A la suite de ce discours, toutes les personnalités se promènèrent dans la foire et le « folklore

normand » étonna particulièrement l'astronaute et sa femme, ravis de tout ce qu'ils découvraient.

Un très agréable repas clôtura cette visite et, pour ne pas douter du succès général de cette journée, laissons la parole à Walter CUNNINGHAM : « Je me plais bien ici dans votre Normandie. On y mange mieux que chez moi ». Gageons que tous se souviendront de la Sainte Croix de Lessay et espérons que les échanges entre Saint-Cloud et sa filleule se multiplieront. Il y a déjà une « place de St-Cloud » à Lessay.

Le vœu de la municipalité de Lessay serait qu'une place de notre ville porte son nom.

□ LES MÉDAILLÉS A L'HONNEUR

Sympathique réunion, le samedi 12 octobre à Saint-Cloud, où M. Jean-Pierre FOURCADE, entouré des membres de la Municipalité et du Conseil Municipal recevait un certain nombre de nos concitoyens décorés de la Médaille d'Honneur du Travail.

Dans son allocution d'accueil, M. FOURCADE se félicita de pouvoir associer à cette cérémonie Mme HOUSSARD, nommée Chevalier de l'Ordre National du Mérite pour ses services rendus dans la Résistance et ses 40 années d'activité professionnelle.

Puis il remit à chacun son diplôme avant de convier tous les participants, leurs familles et les employeurs qui étaient présents à se retrouver autour du buffet.

A toutes et à tous, le Conseil Municipal de Saint-Cloud présente ses chaleureuses félicitations.



Mme HOUSSARD décorée de l'Ordre National du Mérite

VIE DES ASSOCIATIONS

□ Maison des jeunes et de la culture Association des familles de Saint-Cloud

Dans le cadre des sorties culturelles organisées pour les jeunes par l'association des familles de Saint-Cloud, ont eu lieu au cours du premier trimestre 1974-1975 les manifestations suivantes :

- à BRETEUIL, visite du parc, du château et du musée de cire ;
- visite du musée de la poste ;
- présentation gratuite par le théâtre de la Commune d'Aubervilliers « VAMPIRES AND C. » de Serge GANZI, pour les jeunes de plus de 13 ans et pour les jeunes « Le palais du fond des mers » par les comédiens de l'ensemble théâtral « Les bateleurs 2000 » ;
- visite de l'aéroport de Paris-Roissy ;
- pour les plus de 15 ans, au théâtre de la ville AMALIA RODRIGUES ;
- « Les fourberies de Scapin » de Molière à Théâtre et Culture ;
- visite des usines Simca à Poissy ;
- « L'Avare » de Molière au théâtre de l'A.C.T. ;
- visite de l'église russe de la rue Daru avec conférencier ;
- visite du musée des Arts et Techniques : les automates ;
- visite d'un atelier de vitrail ;
- visite de la manufacture des Gobelins.

Il est prévu pour le mercredi 18 décembre une visite au musée Reybet Fould d'une exposition sur les « Trains-Jouets ».

Départ à 13 h 20, retour à 17 h.

Participation aux frais : 6 F.

Inscriptions à la piscine (salle du 1^{er} étage) 17, rue du Mont-Valérien, mardi 16 h 30 - 18 h ; à la M.J.C. rue Hébert, mercredi 10 h 30 - 12 h.

Les permanences informations loisirs ont lieu aux adresses mentionnées ci-dessus.

Amis des fleurs de Saint-Cloud Club Floral

Pour tous renseignements :
602 69.23 - 602 52.13

PROGRAMME DE L'HIVER 1975

ART OCCIDENTAL : 14, rue des Ecoles, 92210 Saint-Cloud
Salle VERHAEREN 9 h 30 - 11 h 30
Salle GOUNOD 14 h 30 - 16 h 30

Jeu 16 janvier (matin et après-midi)
Centre de Table

Jeu 30 janvier (matin et après-midi)
Bouquet Contemporain (*)

Jeu 20 février (matin et après-midi)
Bouquet à Offrir

Jeu 6 mars (après-midi seulement)
Démonstration de Bouquets

Jeu 13 mars (matin et après-midi)
Bouquet de Printemps

(*) **COURS EXCEPTIONNEL** : Nous fournirons ce jour-là les fleurs nécessaires. Inscriptions 8 jours à l'avance.

ART JAPONAIS : 8, rue Pozzo-di-Borgo, 92210 Saint-Cloud (après-midi)

Jeu 9 janvier
Élégance (chatons)

Jeu 23 janvier
Design (métal)

Jeu 6 février
Jardin d'Eau (les iris)

Jeu 27 février
Bouquet de table.

ARTS ET LOISIRS

Dès le premier octobre 1974 nos conférences du mardi ont repris au cinéma LE REGENT.

L'actualité des expositions parisiennes nous a incitées à donner une place de choix aux impressionnistes et, en premier lieu, à Cézanne puisque l'exposition consacrée à ses œuvres était sur le point de se terminer. Dans une deuxième causerie Mme Lignac nous a préparés avec son érudition et son enthousiasme coutumiers, à la visite du Grand Palais où étaient réunies quarante-deux toiles magistrales des Impressionnistes.

Ensuite Mlle Constans nous a parlé d'Aix-en-Provence et des trésors de la peinture que garde cette ville en son musée.

Dans notre effort pour varier les sujets afin que tous et toutes y trouvent un motif d'intérêt, nous abordons maintenant un nouveau cycle de conférences pour le premier trimestre 1975 au cours duquel seront traités des thèmes inédits :

● Avec le sens pédagogique que nous lui connaissons Mme Egler continuera la série de conférences consacrées à l'analyse de l'œuvre d'art.

● Ainsi que nous l'avons déjà annoncé nous retrouverons Mme Halbout qui nous parlera de l'Architecture moderne et nous apprendra à l'apprécier tant au cours de conférences que lors de la visite de la ville nouvelle de Créteil.

● L'Islam sera évoqué par Mme Boucher qui nous fera parcourir l'Algérie musulmane et berbère.

● Préludant à l'exposition de l'Orangerie des Tuileries,

Mme Lignac nous entretiendra de la fameuse collection de Peggy Gugenheim qui offre un panorama des mouvements révolutionnaires du siècle et des tendances les plus récentes.

● Maître Boisgirard, commissaire priseur à Paris, avec son expérience consommée nous parlera des découvertes d'objets curieux, insolites et précieux que l'on peut faire dans les salles de ventes.

● Nous retrouverons M. Beguin avec une conférence sur l'Art de l'Inde qui préparera la visite des nouvelles salles du Musée Guimet où sont exposées des statues de bronze et de marbre des XI^e et XII^e siècles, des reliefs d'Amaravati, ainsi que précieuses miniatures.

● Un thème très féminin : l'histoire des bijoux et leur évolution jusqu'à nos jours sera traité par Mme Chambadal.

● Enfin la Constantinople byzantine et turque avec certaines de ses légendes nous sera révélée par Mme Kurzel.

LES CONFÉRENCES ONT LIEU : AU CINÉMA LE REGENT, 11, rue Gaston-Latouche, à Saint-Cloud, tous les mardis de 14 h 30 à 16 h.

● Les dates des conférences et des visites sont affichées sur les panneaux municipaux réservés aux associations.

● Les programmes sont disponibles au salon d'accueil de la mairie de Saint-Cloud ou 45, quai Carnot à Saint-Cloud.

● Pour renseignements complémentaires, écrire à Mme Guérin, 45, quai Carnot, 92210 Saint-Cloud.

● Droit d'inscription annuel : 30 F. Prix d'entrée pour chaque conférence : 7 F.

Club philatélique

Malgré le temps couvert et froid, la Journée Philatélique du 21 septembre 1974, organisée par la Municipalité, avec la collaboration de l'Amicale Philatélique clodoaldienne, à l'occasion de la sortie de la nouvelle flamme « SAINT-CLOUD PROTEGE SES ESPACES VERTS », a connu un bon succès.

De nombreux visiteurs et collectionneurs sont passés au bureau mobile temporaire installé ce jour-là par l'Administration des P.T.T. ainsi qu'au stand de l'A.P.C.

Si vous n'avez pu vous y rendre tout n'est pas perdu, car il reste à vendre quelques feuillets et quelques enveloppes.

Pour renseignements et commandes : M. DUCHEMIN, 3, rue Pasteur, 92210 St-Cloud.

F. N. A. C. A. 1975

Comme tous les ans à la même époque, le Comité local de la F.N.A.C.A. (Fédération nationale des Anciens Combattants, Algérie, Maroc et Tunisie) a tenu son Assemblée générale le 13 octobre 1974 de 10 à 12 h, Salle Gounod, 14, rue des Ecoles.

Un bon nombre d'adhérents participaient à cette Assemblée, ainsi que des représentants FNACA du département des Hauts-de-Seine.

Après lecture du rapport moral et financier, le nouveau bureau 1974-1975, fut formé. Mais avant de vous donner lecture de ce nouveau bureau, je ne saurais trop insister sur le fait capital de ce que sera cette année 1975 pour la F.N.A.C.A., en ce sens qu'un grand pas a été fait pour l'attribution de la carte de Combattant et tous les avantages qu'elle confère et que cette année sera décisive à notre sens !

Voici la composition du nouveau bureau 1974-1975 :

- Président : M. Jean-Claude JAMET.
- Vice-Président Secrétaire Général : M. Jean-Pierre BETTAGNIER.
- Secrétaire adjoint : M. Robert LOISEAU.
- Secrétaire chargé de l'Information et de l'Animation : M. Silvio LAFFITAU.
- Secrétaire chargé des Affaires sociales : M. Narcisse CHABOT.
- Trésorier : M. Noël VALLEE.
- Trésorier adjoint : M. Maurice VIDAL.
- Conseiller juridique et social : M. Edmond LEMOINE.
- Porte-drapeau Responsable matériel : M. Roland GUERNIER.
- Membres du bureau : M. Jean-Claude THOMAS, M. MINARICK.

Pour clore cette Assemblée Générale, un apéritif d'honneur fut offert à toutes les Associations d'Anciens Combattants présentes et aux adhérents dont nous les remercions de leur présence à cette grande réunion annuelle.

□ Association Amicale des Employés Municipaux

M. André MARIE, Secrétaire général de la Ville, ainsi que Mme GILLET, secrétaire aux Services Techniques et Mme DESGARDIN, employée dans les classes maternelles, prenant leur retraite, le personnel de l'Amicale des Employés Municipaux a voulu leur témoigner leur sympathie en organisant une réception intime en leur honneur.

Mme PLUNDER, Secrétaire général adjoint et Présidente de l'Amicale, retraça en quelques mots la carrière administrative de chacun : « M. MARIE, qui, pendant 40 ans a monté chaque jour les marches du perron de l'Hôtel de Ville et, pendant 14 ans, a été le « patron », Mme GILLET qui « a aidé ses collègues à construire, embellir ou tout simplement nettoyer Saint-Cloud », et enfin Mme DESGARDIN qui « pendant 20 ans calinait et apprenait à des générations de tout petits à jouer, à chanter, à manger ».

Après leur avoir souhaité une agréable retraite, elle remit à chacun un

souvenir en témoignage de la sympathie du personnel.

M. MARIE prit alors la parole pour remercier l'Amicale dont il est le fondateur et dit les nombreuses activités qui furent les siennes pendant les longues années qu'il passa à la Mairie. Il termina en citant une phrase de Georges POMPIDOU : « Je pense à la place que chacun occupe dans l'usine ou l'administration et je crois que la voie à suivre est dans une délégation de pouvoirs très étendue, se répercutant à tous les échelons et faisant que chacun ait l'impression d'être un homme et non un rouage, et de pouvoir faire preuve de personnalité et même d'autorité à son échelon, fut-il modeste », qui correspond à la ligne de conduite qu'il avait adoptée.

M. BASSINET, premier-adjoint, et M. HALLE, secrétaire général qui a succédé à M. MARIE, avaient tenu à honorer de leur présence cette réunion amicale.

Association amicale des mutilés, prisonniers, déportés, anciens combattants et victimes de guerre

SECTION DE SAINT-CLOUD 14, rue des Ecoles, Saint-Cloud

Permanence tous les dimanches de 9 h 30 à 11 h 30.

Retraites Combattants, cartes combattants, veuves, ascendants, tous renseignements utiles concernant les droits.

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNEE 1975

Président d'Honneur : M. GALLIANI.
Présidentes d'Honneur : Mmes PRESSET, FABRIZY.
Président Actif : M. CATELAIN.
Vice-Présidents : MM. COLMARD, DESJACQUES, LUIGI.
Secrétaire : M. TONNELIER.
Secrétaire-Adjoint : M. FLOHIC.
Trésorier : M. PROST.
Porte-Drapeau : MM. BOMBLE, PLASSAIS.
Membres du Bureau : MM. FRANCLON, FUSADE, GUERIN, LIBMOND, LOR, MOREAU, PLASSAIS.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 1974

Le 20 octobre dernier de 9 h 30 à 12 h, au Centre culturel, 14, rue des Ecoles, s'est tenue l'Assemblée Générale annuel-

le de l'Association des Mutilés, Prisonniers, Déportés, Anciens Combattants et Victimes de Guerre en présence de M. Jacques Baumel, député des Hauts-de-Seine, et de M. HALLE, secrétaire général de la Ville représentant M. Jean-Pierre FOURCADE, maire de Saint-Cloud.

Une minute de silence fut observée à la mémoire des disparus. Puis le Président fit le compte rendu de l'activité de la section, après avoir excusé 18 absents pour raisons diverses (maladie, hospitalisation, cure ou maison de repos) et remercié les 150 camarades qui avaient tenu à se présenter à l'Assemblée.

M. HALLE, secrétaire général de la Mairie après avoir excusé M. FOURCADE, retenu par ses obligations de Ministre et M. BASSINET, premier adjoint, pris par des engagements ultérieurs, exprima sa satisfaction de voir une salle si bien garnie et de faire connaissance avec l'Amicale ; puis il remit des diplômes d'honneur à quelques membres de notre Section.

Le Trésorier M. PROST exposa très rapidement la situation financière, et fut vivement approuvé.

Maître VANDENBROUCK, avocat de l'Association, en quelques mots clairs, nous expliqua l'œuvre actuelle du Gouvernement en matière de pensions et quant au règlement du contentieux, surtout pour la 3^e génération du feu qui voit ses droits reconnus, et à la réparation pour tous les Combattants par la retraite à 60 ans.

Le Président remit ensuite deux médailles à M. Louis LAVOUE, celle de Verdun et celle du Maroc 1919.

Tous les camarades apprécieront enfin un délicieux casse-croûte suivi d'un vin d'honneur.

M. BAUMEL retardé par ses occupations et une bonne grippe ne se présenta qu'à la fin de la réunion; mais les membres du bureau se firent un plaisir de le recevoir et de s'entretenir avec lui de tous leurs problèmes.

Il nous conseilla d'accorder notre confiance à M. André BORD, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, puis il leva son verre à la prospérité de la Section.

Tous les camarades, heureux de cette si sympathique matinée, promirent de se retrouver plus nombreux encore l'an prochain dans cette ambiance amicale d'Anciens Combattants que sait réserver à ses adhérents le Comité de Saint-Cloud.

Association nationale des veuves civiles

Elle compte à Saint-Cloud une section locale qui tient chaque samedi, entre 10 h

et 12 h, une permanence à la Maison de l'Amitié.

Cette association tente de répondre aux questions que pose la situation de veuve: emplois, recyclage, formation professionnelle, retraite, mutuelle, conseils juridiques, etc.

Une réunion d'information sur les buts de l'association aura lieu le SAMEDI 21 DECEMBRE, à 15 h, à la Maison de l'Amitié.

Pour tous renseignements complémentaires, téléphonez au 602 30.11.

Comité de liaison commerçants et consommateurs

Le 4 novembre dernier, les commerçants, membres des deux associations de Saint-Cloud et deux associations de

consommateurs se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. LOUGOVOY, maire-adjoint et en présence de M. HAINQUE, conseiller municipal, pour continuer le dialogue et pouvoir ainsi agir ensemble.

Il fut essentiellement question des deux projets d'implantation commerciale:

— Le premier, dans le quartier de Montretout (avenue Foch - boulevard de la République), est actuellement à l'étude. A caractère privé, il sera cependant mis sur pied avec l'accord de la Municipalité.

— Le second, dans le Centre Ville, à caractère officiel, sera fait dans le cadre de la rénovation.

Puis eut lieu un échange de vues sur l'application de la baisse volontaire des prix à Saint-Cloud, sur la question des gardes de nuit des pharmacies, et sur le problème du stationnement (parcmètres et zones bleues). Notons que la prochaine réunion aura lieu dès le début de l'année prochaine.

INFORMATIONS PRATIQUES

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Il est rappelé que vous avez jusqu'au 31 décembre 1974 pour vous faire inscrire sur les listes électorales.

- Se présenter à la Mairie, Bureau des Affaires Générales, muni:
- soit d'une pièce d'identité ou du livret de famille,
 - d'une justification de domicile (quittance de loyer ou quittance de gaz et d'électricité),
 - de l'ancienne carte d'électeur (en cas de changement de commune d'inscription).

D'autre part, les jeunes atteignant leur majorité, soit 18 ans avant le 1^{er} mars 1975 doivent également se faire inscrire avant le 31 décembre 1974. Conformément aux dispositions du Code Electoral, les inscriptions effectuées dans le cadre de la présente révision des listes prendront effet au 1^{er} mars 1975.

Si des élections partielles ont lieu avant cette date, l'inscription des nouveaux électeurs sur les listes électorales actuellement en cours de validité pourra s'effectuer en application de l'article L 30 du Code électoral aux termes duquel « peuvent être inscrits sur les listes électorales en dehors des périodes de révision les Français et Françaises remplissant la condition d'âge exigée pour être électeur, après la clôture des délais d'inscription ».

Seront ainsi en mesure de bénéficier de cette disposition, les jeunes gens âgés de 18 ans au moins au jour du scrutin et ayant atteint l'âge de la majorité électorale après la clôture des délais d'inscription sur les listes actuellement en cours de validité, c'est-à-dire âgés de moins de 21 ans au 31 décembre 1973.

Conformément aux dispositions des articles L 31 et L 32 les demandes sont déposées en Mairie avec les justifications nécessaires et recevables jusqu'au dixième jour précédant celui du scrutin. Elles sont instruites par le Juge du Tribunal d'Instance.

IMPORTANT

Il est nécessaire de signaler les changements d'adresse et d'état-civil intervenus depuis la précédente période de révision.

BULLETIN MUNICIPAL

Les personnes ne recevant plus le bulletin municipal (paraissant tous les trimestres) soit par suite de changement de domicile ou tout autre motif, sont

priés de le signaler au bureau des Affaires Générales, ainsi que les personnes qui, ne figurant pas au fichier désiraient que leur soit adressé ledit bulletin.

La direction du Stade Français « La Faisanderie » propose aux jeunes Cloaldiens âgés de 7 à 14 ans un complément aux activités sportives déjà pratiquées à Saint-Cloud:

U.A.S. et activités du mercredi organisées par la Caisse des Ecoles.

La vocation de cette section de jeunes est de leur faire découvrir la compétition sportive par l'initiation aux grandes disciplines athlétiques de base ainsi par ailleurs qu'à la découverte des principaux sports d'équipe (Basket-ball, Hand-ball, Volley-ball, Rugby, Football, Hockey).

Déroulement des séances: le mercredi.

Cotisation: 70 F + la licence.

Pour tous renseignements s'adresser au Stade Français.

« La Faisanderie » Parc de Saint-Cloud.

COLIS MILITAIRE 1974 BUREAU D'AIDE SOCIALE

Les jeunes appelés de Saint-Cloud désirant obtenir un colis, devront se faire connaître avant le 15 décembre au B.A.S. de la Ville tous les jours de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h 45 le samedi de 8 h 45 à 12 h.

MESDAMES, RESTEZ EN FORME

Venez jouer au volley-ball, en salle l'après-midi, avec moniteur.

Tous niveaux.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Maison des Jeunes et de la Culture. Tél. 602 53.91.

UNION FEMININE CIVIQUE ET SOCIALE

L'équipe « Famille » U.F.C.S. de Saint-Cloud, dans le cadre de son étude sur la femme, a diffusé un questionnaire en juin dernier afin de mieux connaître les aspirations de la femme d'aujourd'hui, à Saint-Cloud et dans la région. Les réponses ayant été très nombreuses, un compte rendu de l'enquête et les suites à donner — en particulier sur les problèmes du bénévolat — ont été commentés lors d'une réunion qui a eu lieu dans les locaux de la M.J.C. le 21 novembre dernier.

Permanence U.F.C.S. le lundi après-midi à la Maison de l'Amitié, place Silly à Saint-Cloud.

BRADERIE DE VETEMENTS

DEVANT LE GRAND SUCCES remporté par la BRADERIE DE VETEMENTS du mois d'octobre, l'Association des Familles a décidé de renouveler l'expérience au mois de mars pour : les bicyclettes, les vêtements de printemps et d'été (hommes, femmes et enfants), les équipements de ski. Pour mieux répondre aux besoins de tous, la vente sera étalée sur plusieurs jours et dans de nouveaux locaux : 57, quai Carnot (autobus 175, descendre à la station Acqueduc).

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Aubrée 771 62.82, Mme Fauquet 771 73.81, Mme Jehanno 771 81.89, Mme Macqueron 602 58.23.

CLUB CULTUREL INTERNATIONAL

5, rue de Garches, 92210 SAINT-CLOUD
Tél. 602 64.33 - 602 80.27

Met à votre disposition :

Cours de langues pour adultes. - Anglais, allemand, français pour étrangers. Trois niveaux. Petits effectifs. Les professeurs enseignent leur langue maternelle et sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Rencontres internationales. - Rencontres amicales entre Français et étrangers, destinées à perfectionner la pratique d'une langue et à favoriser les contacts humains.

Mini-clubs. - Le mercredi pour les enfants de 6 à 12 ans. Mini-club langues. Mini-club loisirs, ateliers.

Jardin d'enfants. - De trois à cinq ans. Petits effectifs. Méthode Montessori.

Stages linguistiques de vacances. - Pour enfants de 8 à 12 ans.

Le Docteur LEFEVRE ouvre un cabinet de MEDECINE GENERALE.

124, boulevard de la République
92210 SAINT-CLOUD
Tél. 771 70.71

Il recevra sur rendez-vous et consultera à son domicile

- les lundis, mercredis, vendredis, 14 h à 16 h ;
- les mardis, jeudis, 17 h 30 à 19 h 30 ;
- mercredi matin, 10 h à 11 h ;
- samedi, 15 h à 17 h.

Arrêté préfectoral

fixant les tarifs des taxis dits « Communaux » des Hauts-de-Seine

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Officier de la Légion d'Honneur,

Vu.....

Article premier. — Les tarifs limites, toutes taxes comprises, des taxis autorisés à prendre en charge des voyageurs dans les communes de : Chaville, Garches, Marnes-la-Coquette, Meudon, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Sèvres, Vaucresson et Ville-d'Avray.

Sont fixés comme suit :

- prise en charge 3,50 F pour 375 mètres
- tarif de jour (6 h 30-22 h) 0,80 F le kilomètre
- tarif de nuit (22 h-6 h 30) 1,20 F le kilomètre
- heure d'attente 20,00 F

La durée d'attente doit être complétée par quart d'heure indivisible.

Pour les courses dont le point de déchargement est situé au-delà du territoire de la commune d'attache du taxi, le conducteur peut réclamer une indemnité de retour.

Le montant de cette indemnité est égal au produit du tarif kilométrique (0,80 F le jour et 1,20 F la nuit) multiplié par le nombre de kilomètres de l'itinéraire le plus direct entre le point de chargement et le point de déchargement diminué de 2.

Les voyageurs doivent être informés de cette disposition au moment de la prise en charge.

Les conducteurs de taxi sont autorisés à fixer un minimum de perception dans la limite de 6 F pour les courses de jour et 7 F pour les courses de nuit.

Quel que soit le nombre de bagages transportés, qu'ils soient ou non à l'intérieur de la voiture, il peut être demandé au maximum 0,50 F taxes comprises par valise ou colis de plus de 0,50 m sur 0,30 m.

Le transport des bagages à main et des valises ou colis de petites dimensions (jusqu'à 0,50 m x 0,30 m) est gratuit.

Pour les malles, cantines, bicyclettes, voitures d'enfants, chiens et tous colis encombrants, les tarifs sont débattus entre clients et chauffeurs, mais le prix réclamé ne peut excéder les tarifs de livraison de bagages de la S.N.C.F.

Article 2. — Les tarifs pratiqués (course, bagages, indemnité de retour, minimum de perception) doivent être affichés à l'intérieur de la voiture en caractères lisibles et dans un endroit visible pour les voyageurs.

Le conducteur doit délivrer une note mentionnant le nom et l'adresse de l'entreprise de transport, la date et la somme totale payée, à tout voyageur qui en fait la demande.

Article 3. — Les compteurs horo-kilométriques des taxis communaux des Hauts-de-Seine seront, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, modifiés de façon à ce que le prix de la course soit conforme aux tarifs définis ci-dessus.

En attendant cette transformation, le prix à payer sera calculé en ajoutant 1,50 F à la somme inscrite au compteur si elle est inférieure à 15 F et 2,50 F si elle est supérieure à 15 F.

Cette disposition transitoire sera portée à la connaissance des voyageurs au moyen d'une affichette appliquée sur la glace de la portière arrière gauche.

Lorsque le compteur aura été transformé, la lettre « C » sera apposée sur son cadran par le constructeur, et à la place de l'affichette susvisée, un avis sera affiché pour informer le voyageur de cette transformation.

Article 4. — Les dispositions de l'arrêté du Préfet de Police n° 68 15364 du 29 juillet 1968 cessent d'être applicables.

Article 5. — Tous les agents visés à l'article 6 de l'ordonnance n° 45 1484 du 30 juin 1945 sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera effectué et inséré au recueil des Actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Nanterre, le 17 mai 1974

p. le Préfet,
P. JOURDAN

LA CAISSE PRIMAIRE CENTRALE D'ASSURANCE MALADIE DE LA REGION PARISIENNE COMMUNIQUE

Désormais, pour tout ce qui concerne les accidents du travail, les **employeurs** doivent s'adresser au 84, rue Charles-Michels, 93525 Saint-Denis Cédex 2.

Quant aux déclarations d'accident, elles doivent être adressées à la B.P. 131, 93204 Saint-Denis Principal Cédex 1 (au lieu de B.P. 300.19 Paris-19°).

Ces 2 dispositions sont applicables depuis le 16 OCTOBRE 1974.

* De même, tous les **praticiens** amenés à prodiguer des soins aux **accidentés du travail** doivent adresser leurs demandes de paiement à la B.P. 133, 93204 Saint-Denis Principal Cédex 1 (au lieu de B.P. 319.19 Paris-19°).

Et ce, également depuis le 16 OCTOBRE 1974.

M. Lucien BRAMI, Chirurgien-Dentiste à Saint-Cloud, 175, boulevard de la République, 92210 SAINT-CLOUD, vous informe de son nouveau numéro de téléphone : 771 84.55

L'Entreprise de Peinture BALAC S.A. prie sa clientèle de bien vouloir noter sa nouvelle adresse :

158, rue Tahère, 92210 SAINT-CLOUD
Tél. 771 83.42 - 771 82.84

LEMONNIER opticiens
(Paris, Megève, Maisons-Laffitte) ouvre un nouveau magasin, 9, rue Dailly, dirigé par Yvon JEAN, opticien diplômé.

ETAT-CIVIL

DU 15 AOUT AU 15 NOVEMBRE

NAISSANCES

Sont nés, 3, place Silly,
Hôpital de Saint-Cloud

Paula Cristina **Esteves** - Antoine Robert **Soszynski** - Véronique Michel **Belmont** - Christelle Corinne **Ombga Zing** - Yseult Françoise **Caroline Brun** - Nagnouma **Koulibaly** - Christelle Dominique **Cécile Drouet** - Fanny Noëlle **Michèle Leys** - Kacem **Louza** - Sandra Maria **Sousa** - Nadina da Luz **Costa** - Nathalie **Werle** - Véronique **Boilly** - Jaime **Conçalves** - Maël Hugues Jean-Pierre **Pottier** - Silvia Cristina Isabel **Vazquez** - Grégoire Tristan Samuel **Imberty**.

Sont nés, 6, rue de la Porte-Jaune

Georges Marie **Schmidt** - Sophie Françoise **Michèle Jolivet**.

Total des naissances : 210.

Total des Clodoaldiens : 19.

Naissances hors Saint-Cloud

Laure Julie **Chassagne**, à La Celle Saint-Cloud (Yvelines) - Aude Céline **Vanessa Boyaval**, à Versailles (Yvelines) - Sophie Charlotte **Martel**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Florence Claire **Duseigneur**, à Paris-14^e - Jean-Marc **Dutu**, à Paris-16^e - Cédric Jacques **Marx**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Hélène Marguerite **Regnard**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Alexandre Paul **Picquot**, à Boulogne (Hauts-de-Seine) - Perrine Marie France **Le-grand**, à Paris-17 - Anabela **Martins**, à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) - Isabelle Flora **Lopes**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - David Georges **Berrebi**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Eyméric Pierre **de Pelleport Burete**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Jean-Baptiste Noël **Bellut**, à Paris-8^e - Silvia **Bataller**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Vincent François **Ribaut**, à Paris-16^e - Karine Suzanne Fleur **Delval**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Alexandre **Brujic**, à Paris-9^e - Franck David **Saluden**, à Paris-17^e - Virginie Chantal **Troger**, à Boulogne (Hauts-de-Seine) - Pierre-Jean **Canault**, à Levallois (Hauts-de-Seine) - Patrick Cédric **Flavian**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Yamina **Ghennami**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Gaëlle Christine **Per-rin**, à Paris-17^e - Olivier Guy **Guiot**, à Boulogne (Hauts-de-Seine) - Cyril Nicolas **Du-pré**, à Alençon (Orne) - Pamela Carine

Dicharry, à Paris-16^e - Virginie Marthe **Hé-ry**, à La Celle Saint-Cloud (Yvelines) - Vincent Emmanuel **Misraï**, à Toulouse (Haute-Garonne) - Alexandre Hubert **Ray-naud**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Marie-Cécile **Jouary**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Benjamin Jean Patrick **Dessart**, à Dranguignan (Var) - Damien **Lejeune**, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) - Vincent Alain Marie **Boulet**, à Antony (Hauts-de-Seine) - Cédric Romain Jean **Pinon**, à Paris-16^e - Vanessa Evelyne **Houyez**, à Meudon (Hauts-de-Seine) - Angelo **Cis-ternino**, à Argenteuil (Val-d'Oise) - Christelle Charlotte **Chériez**, à Versailles (Yvelines) - Anne **Leclair**, à Versailles (Yvelines) - Nicolas Stéphane **Renvoise**, à Versailles (Yvelines) - Louise Alexandra **Simpson**, à Versailles (Yvelines) - Jean-Baptiste **Garancher**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Pierre Henri **Dezauz**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Karl Ludovic **Poppe-lin**, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) - Jérôme Patrick **Faleme**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Alexandre François **Bialas**, à Paris-14^e - Antonio Victor **Da Cunha**, à Suresnes (Hauts-de-Seine) - Olivier Gérard **Leroy**, à Courbevoie (Hauts-de-Seine) - Daniela Marita **Schonberg**, à Boulogne (Hauts-de-Seine) - Elsa Camer **Baran**, à Boulogne (Hauts-de-Seine) - Armelle Martine Yvonne **Nouët**, à Paris-9^e

MARIAGES

Jérôme Andoche **de Surmont** et Maria Hendrika **Haubrich** - Gérard Jean-Yves **Leroy** et Anne-Marie Nicole **Blanc** - Olivier Louis **Berthet** et Corinne Luce **Fabrizj** - Jean-Marc René **Fournier** et Maryse Christiane **Lutton** - Philippe Pierre **Blaise** et Anne-Marie Adrienne **Ménégoz** - Bernard Roger **Froger** et Gisèle Rolande **Battung** - Bertrand Jacques **Caux** et Clarisse Dominique **Félix** - Jean-Paul Louis **Herteman** et Martine **Pleurdeau** - Nicolas **Curien** et Dominique Gisèle **Le Corre** - Georges Jacques **Tréherne** et Roberte Marie **Perrin** - Jean-Claude **Picard** et Maryse Raymonde **Pannier** - Marc Jean **Privet** et Ramda **Balaska** - Bernard Louis **Lemanis-sier** et Marie-Laurence **Grunig** - Jean-Baptiste **Yorgandjian** dit **Yorkandjian** et Nicole Sylviane **Tortil** - Patrick André **Michel** et Chantal Andrée **Delesalle** - Ettore Decimo **Faimali** et Romilda **Pétroz** - Jean-Paul Léon **Tessier** et Marie-Thérèse **Le Goff** - Louis Yvan **Fronton** et Danielle Françoise **Gacheny** - Jean-Marie **Bost** et Marie Catherine Louise **Laurens** - Erik Marie **Pointillart** et Fabienne Anne-Marie **Martin** - Pierre **Fabre** et Geneviève Marie-Thérèse **Guillon** - Marcel Eugène **Nadaud** et Silvia Carolina **Venuti** - Philippe Henri **Gille** et Joëlle Marie **Brugnon** - Peter Gregory **Lee** et Françoise Marie **Tybalan** - Jean **Marchal** et Andrée Paulette Hélène **Laudy** - Jean-Michel **Jamin** et Sylvie Françoise **Maurial** - Albino **Mendes de Maga-lhaes** et Maria **Macedo da Silva** - Marcel François **Killi** et Noëlle **Duret** - Jorge **Soares** et Maria de Fatima **Pereira Tei-xeira** - Patrick Jean **Couralet** et Joëlle Claire **Domingo** - Bruno Jean **Andral** et Sylvie Gabrielle **Pangaud** - Jean-Philippe **Louin** et Corinne Marie **Bresson** - Emile Jacques **Bensaid** et Uta Angelika **Schulze**

- Pierre Georges **Baudic** et Marie Aimée **Rakotomanana** - Patrick Henri **Voilquin** et Monique **Su Fu** - Jean-François Georges **Bor** et Martine Léone **Duval** - Dominique Henri **Boncorps** et Christiane Geneviève **Moriceau** - Tagour Ferdinand **Appolaire** et Danièle Yvette **Gogniaux** - Patrick Maurice **Gabriel** et Thérèse Françoise **Dekint** - François Luc Edmond **Bertièrre** et Brigitte Madeleine **Beaubois**.

Total des mariages : 40.

DÉCÈS

Marie Jeanne Emilie **Pellabeuf**, Vve De-larfeux - Joanny Eugène **Testavin** - Elie **Duval** - Alain **Bernard** - André **Simon** - Jean Lucien **Berthelot** - Hélène **Maillard** - Marie Catherine **Buvet**, Vve Maret - Robert Clovis **Vaillant** - Arnold Adrien **Achard** - Grégoire **Borau** - Eugène Henri **Lorgeou** - Augustin Adolphe **Soleau** - Martial **Sol** - Robert Armand **Crozes** - Maurice Octave **Bougerol** - Edmond Joseph **Labit** - Léonie **Conquet**, Vve Cambon - André Marcel **Guillaume** - Serge Roland **Bios** - Camille Maria **Olivier**, Vve Fauge-ron - Marie Thérèse **Ricoux**, Vve Blottin - Antoine **Waldruche de Mont Rémy** - Madeleine Marie **Favière**, épouse Gaignaire - Elisabeth **Bigot** - Mauricia Marie **Dubois de la Sablonnière**, épouse Dechelette - Eugénie **Defranoux**, épouse Delacroix - Lucien **Anglade** - Hubert **Bourgeois** - Pierre Guy Emile **Pierreau** - Colette **Bom-par**, Vve Bourgarel - Louis René Victor **Wiart** - René Auguste Georges **Delvigne** - Eva Justine **Durin** - Marguerite **Leduc**, Vve Blier - Marcel André Henri **Rouma-neix** - Georges **Kamenka** - Reine Yvonne **Collin**, Vve Emond - Gustave Jean **Pro-d'homme** - Suzanne **Gauthier-Bossard**, épouse Piaskowski - Joseph Pierre Jean **Vigroux** - Jean Baptiste Marie **Coard** - Louis Marie Joseph **Hamon** - Marie Vir-louvet, Vve Létang - Victor Eugène **Rou-guet** - David **Zigmant** - Hélène **Fontugne**, épouse Velard - Claude **Lavocat** - Jeanne Héloïse **Auberger** - Emilienne Léonie So-phie Marie **Craye**, Vve Cattoir - Marie Berthe Eugénie **Paisant**, Vve Blin - Léon Adrien **Marchal** - Marguerite Berthe **Go-bichon**, épouse Vuarchex - Adrienne Loui-se **Mariette**, Vve Lemarchand.

Total des décès survenus à St-Cloud : 145.

Total des transcriptions : 17.

Total des Clodoaldiens décédés à St-Cloud : 37.

ARRETE

concernant la reprise des terrains
dans le cimetière

Reprise de terrains concédés pour 15 ans
(Concessions acquises antérieurement
au 1^{er} janvier 1959)
Renouvellement pour 10 ans seulement
et 2 renouvellements
Reprise de terrains concédés pour 30 ans
(Concessions acquises antérieurement
au 1^{er} janvier 1944)
Reprise de terrains
à usage de sépultures communes
(Inhumations antérieures
au 1^{er} janvier 1969)

BLANCHISSERIE

TEINTURERIE

A. D. S.

109, rue Tahère, 92210 SAINT-CLOUD
Tél. 771 78.91 (24 heures sur 24)

Livraisons à domicile :

Particuliers

Hôtels - Restaurants - Cliniques - Hôpitaux - Collectivités

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches, SAINT-CLOUD
Tél. 602 65.35 - 602 65.36

ARTOS FRANCE

MATERIEL TEXTILE

54, rue de la Porte-Jaune - 771 70.13 - SAINT-CLOUD



les films de la maîtrise

52, rue Jacoulet - saint-cloud
771 80.60

spécialiste des aides audio-visuelles
de l'entreprise

M. TORMOS

FRUITS ET PRIMEURS
LIVRAISON A DOMICILE
65, boulevard de la République
SAINT-CLOUD
602 59.25



Agence DELAUNAY S.A.R.L. au capital de 20.000 francs

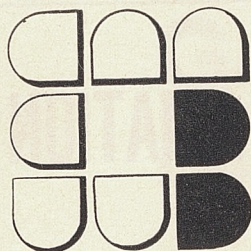
Transactions Immobilières

Ventes - Achats - Locations de villas et appartements

113, bd de la République — SAINT-CLOUD
Tél. 771-85-13 - 83-49 - 67-23 - 67-28 - 67-32



Caisse garantie
FNAIM



PEINTURE
DECORATION
RAVALEMENTS
VITRERIE
REVETEMENTS MURAUX

BALAC s.a.

138, rue Tahère
92 SAINT-CLOUD 771 83.42 - 771 82.84

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

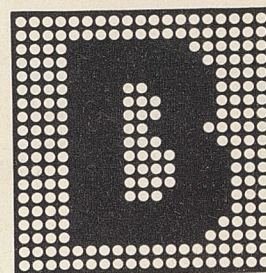
Ets A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch SAINT-CLOUD
Tél. 771 80.77

BAZAR - CADEAUX - MENAGE

A. LANGOT

13, rue A.-Coutureau, 92 - SAINT-CLOUD
602 53.76



BNP

SAINT-CLOUD

- Galerie Marchande
111 Bureau de la Colline - 602 14.79
- 59, rue du Mont-Valérien - 771 89.40
- 45, rue Gounod - 602 87.00

BANQUE NATIONALE DE PARIS

tous les corps d'état : un seul service !

ARCOBA

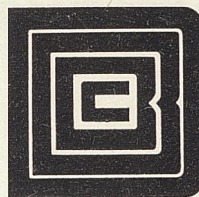
groupement d'entreprises qualifiées du bâtiment
10 rue du camp canadien 92210 saint cloud tél 771 71 71

étudie
chiffre
organise
réalise
garantit

tous vos travaux, neuf et ancien

DE BAECQUE
BEAU ET CIE

banquiers
des hommes
et de leurs
entreprises



à St Cloud
4, Parc de Bearn

Renseignements : téléphone 602.45.61
602.68.11

AVIONS MARCEL DASSAULT - BREGUET AVIATION

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

ELECTRICITE GENERALE
Signalisation lumineuse - Eclairage public
R. TRILA

196, boulevard de la République 92 - SAINT-CLOUD
Tél. 771 69.74 Agréé E.D.F. et Qualifélec

GARAGE BLANC

Mécanique Générale
Diagnostic Entretien

155, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
Carrosserie (Agréé Cie d'Assurances)
Service Vente

RENAULT 

SAINT-CLOUD
Tél. 771 63.06
771 75.48

PAUL DAHL

Equipement de freinage à air comprimé
Contacts électriques

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD Tél. 602 09.45

DELARFEUX s. a.

Entreprise de peinture

38, rue Gounod SAINT-CLOUD
Tél. 602 44.48

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN & Fils

13, rue Sevin-Vincent SAINT-CLOUD
Tél. 771 89.25

Le Chapelin - Fretz



CRÉATION FLORALE

14, rue de l'église 602 04.14
113, galerie shopping de la colline 602 23.37
SAINT-CLOUD



15, rue de l'Eglise - Tél. 602 03.93

habille
vos
enfants
de la
naissance
à 16 ans

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Dépôt central de journaux et publications

J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD

☎ 602 04.12

VOTRE OPTICIEN

BOUCHETARD

VERRES DE CONTACT

En libre choix - Ouvert de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30
9, rue Dailly, SAINT-CLOUD ☎ 602 03.49

REYMA s.a.r.l.

COUTURE - PRET-A-PORTER
JERSEY

5, place du Pas

92210 SAINT-CLOUD - 602 55.21

Garage Longchamp Carnot S. A.

3, avenue de Longchamp & 69 bis, quai Carnot, 92210 Saint-Cloud
Tél. 602 46.25

DISTRIBUTEUR

VOLVO - MAZDA (piston rotatif) - BLMC
AUSTIN - MORRIS - TRIUMPH - JAGUAR

Réparations de toutes marques - Tôlerie - Peinture

Location de voitures sans chauffeur

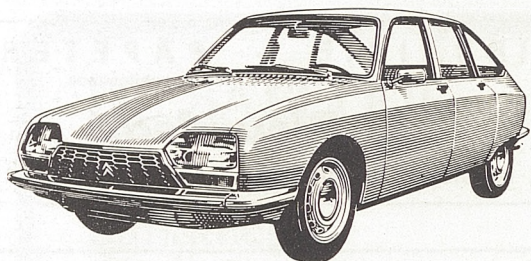
Station-Service

R.C. Versailles 55 B 105

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, bd de la République - 92210 ST-CLOUD - 602 59.95



LOCATION SANS CHAUFFEUR

CITROËN AGS

Vim

ventilation, filtrage, aérothermes, conditionnement d'air, séchage, dépoussiérage, traitement de surfaces, tours de réfrigération d'eau nettoyage central par le vide, ventilation mécanique contrôlée

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIERE
26, quai Carnot, 92212 SAINT-CLOUD Tél. 602 05.73

RADIO - TELEVISION - DISQUES
DEPANNAGE TOUTES MARQUES

TÉLÉ-GOUNOD

17, rue Gounod, SAINT-CLOUD

602 45.18



CADEAUX
GADGETS
LISTE DE MARIAGE
JOUETS

La Boutique de Cadeaux

9, RUE GASTON-LATOUCHE
(A côté du cinéma Le Régent)

SAINT-CLOUD
Tél. 602 19.80

Depuis un an déjà, Saint-Cloud est devenu la capitale nationale du tapis. Du moins est-il logique de le penser puisque les « Tapis et Moquettes de France » y ont installé leur siège social et qu'ils constituent la 1^{re} organisation française spécialisée. Pour recevoir confortablement chaque Clodoaldien une salle d'exposition a spécialement été aménagée dans laquelle toutes les productions de l'industrie occidentale et de l'artisanat oriental sont présentées. Des conditions circuit-direct très spéciales seront de plus consenties à tout acheteur domicilié à Saint-Cloud.

5, AVENUE CAROLINE
92 - SAINT-CLOUD — Tél. 602 63.30

TAPIS & MOQUETTES DE FRANCE

TAPIS - MOQUETTES - TAPIS D'ORIENT - SAVONNERIES - TAPISSERIES D'ART MURAL
REVÊTEMENTS DE SOL ET MURS TEXTILES ET PLASTIQUES